

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1990-1991

Séance du lundi 29 avril 1991

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés</i>	2
<i>Communications</i>	
Questions écrites	2
<i>Modifications en Commission</i>	2
<i>Approbation de l'ordre du jour</i>	2
<i>Proposition de résolution tendant à garantir l'emploi du français dans les manifestations et réunions culturelles ou scientifiques</i>	
Discussion générale. (Orateurs : MM. Duponcelle, rapporteur, De Coster, Mme Lemesre, M. Maingain, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart et Désir, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes)	2
Adoption des paragraphes	6
<i>Projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1991 de la Régie services en communication graphique et impression (Régie graphique)</i>	
<i>Projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1991 de la Commission communautaire française</i>	
Discussion générale conjointe. (Orateurs : Mme Willame et M. Escolar, rapporteurs, Mme Lemesre, M. De Coster, Mme Huytebroeck, MM. Maingain, Harmel, Duponcelle et Parmentier)	6

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 14 h 45.

(MM. Duponcelle et Esclar, Secrétaires, prennent place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé au Bureau.)

(Le Président prend connaissance de la liste de présences établie par les services du Greffe — article 32.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: M. Clerfayt pour raison de santé, M. de Jonghe d'Ardoye, M. le Ministre Thys en mission à l'étranger.

COMMUNICATIONS

Questions écrites

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée à M. le Ministre G. Désir, par M. de Lobkowicz.

MODIFICATIONS EN COMMISSION

M. le Président. — Le groupe FDF-ERÉ propose que Mme Govers remplace M. de Patoul en qualité de vice-présidente de la Commission de la Culture, et de la Commission réunie du Budget.

L'Assemblée est-elle d'accord? (*Assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

Le groupe PS propose que Mme Jacobs remplace M. De Coster en qualité de membre effectif à la Commission de la Culture, et que celui-ci remplace Mme Jacobs en qualité de membre effectif à la Commission de la Santé.

L'Assemblée est-elle d'accord? (*Assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du mardi 23 avril 1991, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ces lundi 29 et mardi 30 avril 1991 (art. 27).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Cet après-midi, nous aborderons pour commencer la proposition de résolution déposée par M. Drouart et consorts.

Nous tenterons ensuite de clôturer la discussion générale des projets de budget 1991 de la Commission communautaire française et de la Régie graphique.

Si vous êtes d'accord, la liste des orateurs sera clôturée vers 16 heures.

Le mardi 30, après la clôture de la discussion générale des projets de budget 1991, de la Commission communautaire française et de la Régie graphique, nous en examinerons les tableaux et les articles.

Ensuite nous examinerons le projet de règlement portant création du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé.

Il sera répondu aux questions d'actualité à partir de 15 heures 30. Conformément au Règlement (art. 62.1), il y sera répondu avant les votes.

Les votes sont prévus à partir de 16 heures.

PROPOSITION DE RESOLUTION TENDANT A GARANTIR L'EMPLOI DU FRANÇAIS DANS LES MANIFESTATIONS ET REUNIONS CULTURELLES OU SCIENTIFIQUES DEPOSEE PAR M. DROUART ET CONSORTS 12 (1990-1991) N° 1 ET 2

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la proposition de résolution tendant à garantir l'emploi du français dans les manifestations et réunions culturelles ou scientifiques, déposée par M. Drouart et consorts.

La discussion générale est ouverte. La parole est au rapporteur M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, en sa réunion du 28 mars 1991, la Commission réunie a examiné la proposition de résolution tendant à garantir l'emploi du français dans les manifestations et réunions culturelles ou scientifiques. Cette proposition a été déposée par M. Drouart et l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée.

Tout d'abord, l'auteur nous a fait part de l'importance du français à Bruxelles, ainsi que de la fragilisation dont il est actuellement victime étant donné l'usage de plus en plus répandu de la langue anglaise. Il a terminé en nous rappelant le rôle essentiel de la Commission communautaire française qui est de défendre la langue française à Bruxelles.

Dans une réunion antérieure, la Commission avait chargé son rapporteur de rédiger une note quant à l'opportunité et aux détails techniques de la proposition. Votre Commission m'a fait l'honneur d'apprecier ces notes et m'a demandé de les reproduire *in extenso* dans le rapport, ce qui a été fait. Je n'insisterai donc pas trop sur ce texte. Je voudrais seulement en éclairer quelques points déterminants pour la suite de la discussion.

Tout d'abord, il fallait souligner l'opportunité et l'adéquation à notre Assemblée de cette proposition. Par quelques exemples, il a été démontré que notre langue se trouve aujourd'hui fragilisée dans une Région où, pourtant, 80 p.c. de la population usent de celle-ci comme langue principale, et ce à cause de l'usage de plus en plus fréquent de l'anglais, même par des organismes officiels. Il a été démontré que c'est bien notre Assemblée, émanation directe de la Communauté française qui doit se pencher sur ce problème. Nous avons tenu,

d'ailleurs, à rappeler que l'ex-CFC, déjà, s'était inquiétée du problème.

Il fallait ensuite analyser le fond de la résolution. Si certains aspects de compétences ont été soulignés, la critique la plus importante venait du fait qu'elle restait négative en ce qu'elle ne prévoyait que le contrôle de ce qui a été fait sans jamais donner mission au Collège d'agir.

Quelques remarques de forme dues au passage du texte de la Communauté française à notre Assemblée terminaient cette note.

Dans la discussion générale, les représentants des groupes francophones présents — puisque la Commission devait regretter l'absence d'un des groupes — ont été unanimes tant à propos de l'opportunité de voter cette résolution qu'à propos des remarques de forme déjà développées. Une commissaire a espéré, en outre, que notre résolution trouvera des prolongements concrets dans le budget.

Lors de l'observation des considérants de la résolution, la Commission a adopté sans modification les deux premiers paragraphes ainsi que le quatrième. Elle s'est entendue pour apporter une modification de forme aux troisième et cinquième paragraphes. Elle a enfin approprié le dernier à notre Assemblée, en remplaçant le terme « Exécutif » par « Collège ».

Au premier tiret du corps de la proposition, il a paru à votre Commission important de préciser les limites de nos compétences tant au niveau institutionnel qu'au niveau géographique.

Le texte adopté précise donc qu'il s'agit de manifestations se déroulant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et avec l'appui de la Commission communautaire française.

La Commission a procédé à une petite correction de texte au deuxième tiret. Elle a, en outre, tenu à compléter la proposition d'un quatrième tiret, œuvre pour le moins collective, qui permet de conclure notre texte en donnant mission au Collège de défendre de manière active la langue française dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Après le vote unanime de ces différentes modifications, votre Commission a voté tout aussi unanimement l'ensemble de la proposition de résolution. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la proposition de résolution tendant à garantir l'emploi du français dans les manifestations et réunions culturelles ou scientifiques exprimant les mêmes préoccupations qu'une résolution du Conseil de la Communauté française est cosignée par tous les Présidents de groupe de notre Assemblée. C'est ce large consensus qui donne à la résolution toute sa signification: la volonté des principales forces politiques de notre Région d'affirmer, par delà les clivages politiques, l'appartenance à une identité culturelle.

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'un repli frileux, génératrice d'intolérance et de sectarisme, auxquels d'autres nous ont hélas habitués et dont une manifestation qui s'est déroulée hier dans les rues de Bruxelles a encore donné un triste exemple.

Ce dont témoigne au contraire la résolution, c'est la volonté de marquer l'attachement irréductible de Bruxelles à un ensemble francophone, riche non seulement de ce que l'histoire lui a légué, mais aussi de sa profonde diversité. En effet, la littérature française d'aujourd'hui est certes illustrée par un Julien Gracq, une Marguerite Duras, un Jean Rouaud, mais aussi par un Rejean Ducharme, un Tahar Ben Jalloun,

un René Depestre. Ces sensibilités diverses se rejoignent dans l'usage commun de la langue française.

Je suis chaque fois frappé, en lisant les comptes rendus des sommets francophones, de voir siéger, à côté des pays qui ont clairement adopté la langue française comme langue officielle, d'autres Etats, dont il ne s'agit visiblement pas de la culture dominante, — je pense à l'Egypte ou au Vietnam — mais qui veulent participer au rayonnement de notre grande culture.

Assez curieusement, on assiste en Belgique à une démarche bien différente.

Alors que Bruxelles, riche d'un million d'habitants dont 80 p.c. se revendiquent francophones, a toutes les potentialités pour jouer un rôle clé dans le monde de la francophonie, on voit de hauts responsables politiques de l'Etat nier le caractère francophone de notre Région et qualifier celle-ci de « multilingue » ne tenant là aucun compte des aspirations de l'écrasante majorité de la population.

Nous ne pouvons admettre une telle vision des choses.

Bruxelles est une ville francophone et la langue française doit y être défendue.

Notre culture nous a appris la tolérance et nous sommes ouverts à la rencontre avec d'autres, nous nous réjouissons de ce que d'autres cultures puissent s'épanouir à Bruxelles. Mais cela ne peut se faire en tentant d'amoindrir la dimension francophone de notre ville-Région.

Voilà pourquoi le groupe socialiste apporte sa contribution à la présente proposition de résolution et se réjouit de la parfaite convergence de vue avec les autres formations politiques de notre Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le groupe PRL, cosignataire de la présente résolution aux côtés de toutes les formations politiques de cette Assemblée, de tous les membres qui la composent, va, bien entendu, voter cette résolution qui tend à garantir l'emploi du français dans les manifestations et réunions culturelles ou scientifiques. Belle manifestation d'intention en effet! Comment ne pas y souscrire!

Toutefois, au-delà de ce qui est écrit, je ne peux m'empêcher de penser à ce qui est fait ou pourrait l'être, en écoutant les propos tenus par certains socialistes wallons prônant le repli sur la Wallonie et la dislocation de la Communauté française.

Nous, francophones bruxellois, savons très bien ce que ce désengagement politique signifie; face à cela, le danger des anglicismes ou des colloques anglophones est bien mineur.

Je ne peux m'empêcher de penser à ce qui devrait être fait en voyant aller à la dérive le Centre culturel du Botanique, créé pour être le principal instrument de la présence francophone à Bruxelles, dépourvu de direction, inutilisable ou quasi sur le plan technique, très dépourvu d'efficacité par rapport au rayonnement culturel flamand en expansion dans notre capitale. Loin de moi l'idée de critiquer ce rayonnement; tant mieux si les Flamands investissent à Bruxelles. Mais tous les francophones de Belgique doivent en faire autant, car il ne suffit pas de déclarer que le français est une culture majoritaire, encore faut-il lui en donner les moyens.

Je ne peux m'empêcher de m'inquiéter en constatant qu'il s'est trouvé à Anvers une volonté affirmée de la part d'un large consensus pour décrocher le titre de capitale culturelle de l'Europe alors qu'à Bruxelles où la décision est tellement fragmentée il eût été impossible de mettre sur pied un tel projet culturel d'envergure. Des manifestations comme Europalia

ou le concours Reine Elisabeth existent un peu malgré les institutions politiques bruxelloises et communautaires.

Je ne peux m'empêcher de sourire en écoutant les protestations choquées dans les allées du pouvoir où l'on venait d'entendre que la langue dominante du dernier festival du cinéma de Bruxelles était l'anglais; alors qu'il a fallu qu'une agence de communication privée le sorte de son enlisement bureaucratique et politique pour lui conférer une certaine allure.

Je ne peux m'empêcher de vouloir une identité culturelle bruxelloise décomplexée, mûrie et nourrie de son histoire, de ses échanges, de ses richesses pluriculturelles et non cette attitude provinciale de certains courant derrière ce qui se fait à Paris, copiant les cravates de Jack Lang et recherchant la tutelle de Mitterrand!

Mais je ne peux aussi m'empêcher d'y croire et de voter une telle résolution rapportée avec tant d'idéal et de passion par notre jeune Collègue Duponcelle; certes agir ce serait mieux, le dire c'est déjà bien! (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons eu maintes fois l'occasion de constater que tous les groupes politiques s'étaient ralliés à cette proposition de résolution qui a été plus qu'inspirée, pour ne pas dire recopiée, d'un texte adopté à l'unanimité au Conseil de la Communauté française et dû à l'initiative du chef de groupe FDF, André Lagasse. Certes, les membres de notre Assemblée ont de bonnes lectures; celles d'André Lagasse, étaient partagées par plusieurs membres du Conseil de la Communauté française, puisque, ainsi qu'on le rappelle dans les considérants de la présente résolution, cette dernière est inspirée d'une résolution sur l'usage du français dans les congrès et colloques internationaux, qui avait été prise par le bureau de l'AIPLF, l'Association internationale des Parlements de Langue française. C'est en somme l'ébauche d'un parlement de la francophonie dans la foulée des sommets francophones qui se sont tenus depuis Versailles, Dakar, Québec et dont la quatrième édition aura lieu fin novembre à Paris. Puisque je fais référence à l'AIPLF, je voudrais exprimer un vœu à l'attention de M. le Président de l'Assemblée. Je souhaiterais en effet que nous réfléchissions à la manière dont notre propre Assemblée pourrait se trouver associée aux travaux de l'AIPLF, tant il est vrai que nous devons avec le Conseil de la Communauté française, veiller à ce que la voix de Bruxelles soit encore plus soutenue qu'elle ne l'est déjà dans cette association.

J'en viens maintenant à la teneur même du texte. Il n'y a pas lieu de copier qui que ce soit, ni de se désoler si la référence provient ou non de Paris. Si, dans le monde, quarante Etats ont décidé de s'unir parce qu'ils ont en commun l'usage de la langue française, ce n'est pas pour faire la nique à Paris ni pour tenter de lui comparer Bruxelles. Partout, sur cinq continents, des enjeux sont communs.

Quel est le premier enjeu? C'est la présence du français comme langue scientifique. Pour quel motif? Parce que, dans le cadre de la rénovation industrielle de cette fin de monde, de cette troisième révolution industrielle, l'on se rend compte de la mise en jeu par toutes les techniques de la capacité de dire. Il n'existe pas de savoir-faire sans capacité de dire; il n'y a pas de création économique, ni de potentialité industrielle s'il n'y a pas avant tout une parfaite maîtrise du langage technique et scientifique. C'est dire que, si, demain, l'ensemble des Etats francophones participant à ces sommets veulent garder ce privilège de participer à l'innovation technologique, ils doivent garder leur capacité de dire et de participer à la création d'un vocabulaire technique et scientifique en langue française.

Dès lors, je souhaiterais qu'au-delà de la résolution, le Collège prenne l'engagement d'établir, peut-être annuellement, un rapport sur l'état de l'utilisation du français dans un certain nombre de colloques et de manifestations internationales qui se tiennent à Bruxelles. Nous avons un urgent besoin — j'utiliserais un mot employé dans d'autres matières qui relèvent de notre compétence — d'un «observatoire» sur l'usage de la langue française à Bruxelles, idée que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer.

Cela non pas pour prendre des mesures coercitives, mais peut-être pour rappeler à certains organisateurs de manifestations internationales, de colloques et conférences, que le français, première langue à Bruxelles, est une grande langue de communication.

Il se trouve, en effet, des gens de bonne foi pour croire que l'anglais, et seul l'anglais, fait l'unanimité des populations d'appartenance linguistique différente, comme c'est le cas en Belgique.

Il est utile de rappeler à des gens qui viennent parfois de l'étranger, qu'à Bruxelles, une grande langue internationale de communication fait l'unanimité auprès de populations très diverses. Je souhaiterais donc que cette mesure soit envisagée.

La deuxième idée que je voudrais voir mettre en œuvre dans un délai rapproché est l'élaboration d'une parfaite concertation avec les autorités de la Communauté française, afin que nos efforts soient relayés, notamment sur le plan international. La Communauté française est en effet compétente en matière de relations internationales, via le Commissariat général aux Relations internationales, dont le Commissaire général, Roger Dehaybe, a eu un jour cette phrase très forte et très juste: «Si demain le français recule à Bruxelles, il y a lieu de craindre qu'il reculera également à Paris ou en d'autres points de la francité européenne».

Le message de cette résolution, cette exigence, cette vigilance à laquelle nous sommes conviés doit être relayé sur le plan international par notre Commissariat général aux Relations internationales, notamment lorsqu'il est appelé à accueillir des manifestations à Bruxelles ou à y participer.

Si nous pouvions obtenir chaque année un rapport sur l'état de l'emploi des langues dans un certain nombre de manifestations internationales à Bruxelles — il s'agirait d'une mission complémentaire de l'Administration du Collège de la Commission communautaire française — nous mettrions alors en œuvre la première mesure concrète et réelle de la résolution que nous allons adopter aujourd'hui à l'unanimité. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je me réjouirai, comme les autres orateurs qui m'ont précédés, de l'adoption aujourd'hui, par notre Assemblée, de la résolution tendant à renforcer la langue française dans les colloques organisés ou soutenus par notre Assemblée. Ce faisant, nous renforçons la position défendue par la Communauté française.

Il était important qu'à notre tour nous puissions affirmer notre attachement à la langue française. Il était aussi important de rappeler et de réaffirmer le caractère majoritairement francophone de notre Région. Cela ne signifie pas pour autant un enfermement sur soi. Au contraire, nous nous voulons européens, terme qui signifie «ouverture» et «tolérance».

L'Europe s'est construite et se construit encore aujourd'hui sur la diversité culturelle mais, à l'intérieur de cette diversité, dans le respect de chacune des cultures. La défense de la langue française prend ici une acuité particulière en ce qu'elle est au centre de la construction européenne. La défendre et en assurer sa promotion est le plus sûr garant de notre identité culturelle

profonde face à des entités anglo-saxonnes comme les USA ou d'autres parties du monde. Dans ce concert des nations, la francophonie, prise au sens large, c'est-à-dire, l'ensemble des nations où le français est pratiqué, prend une dimension particulière, nous devons y rester attentif. Ouverture au monde, ouverture à l'Europe mais défense de notre langue dans notre propre Région sont les éléments qui font que le groupe PSC soutient cette résolution. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais tout d'abord remercier M. Duponceau pour son excellent rapport et en particulier pour le très bon exposé qu'il nous a fait lors de la discussion en Commission de cette proposition de résolution. Je me permettrai d'ailleurs de reprendre certaines des idées qu'il avait exprimées à ce propos.

Nous discutons aujourd'hui et nous allons voter une proposition de résolution dont l'objectif est de tendre à garantir l'emploi du français dans les manifestations et réunions culturelles ou scientifiques.

Comme d'autres l'ont fait, je tiens à souligner qu'il s'agit effectivement ici d'une transposition d'une résolution qui a été — je le rappelle — votée à l'unanimité au sein du Conseil de la Communauté française. Il est utile de restituer la proposition dans le contexte politique qui l'a suscitée. En effet, après avoir octroyé un subside important au Festival du Film fantastique de Bruxelles — festival qui s'est déroulé, comme vous le savez, il y a quelques semaines —, les responsables francophones se sont retrouvés devant une manifestation quasi uniquement anglophone et le Ministre-Président de la Communauté française, M. Valmy Féaux, fut invité à signer des diplômes entièrement rédigés en anglais, ce qu'il refusa.

Je livre également à votre réflexion l'observation suivante : notre Région, elle, aussi a octroyé un subside à cette manifestation dont le journal d'information s'intitule « Brussels today ».

Dans les milieux flamands de Bruxelles, on se plaît à indiquer les enseignes et les noms de maisons dans la langue de Vondel : par exemple, celles de la Place Collignon, face à l'Hôtel Communal qui connaît le plus de conflits communautaires, c'est-à-dire la Maison communale de Schaerbeek. Les francophones sont en droit de penser que si l'on n'y prend garde, ils devront bientôt rechercher dans la pérennité de la pierre les traces de la francisation de notre Région où les affiches et les inscriptions auraient, par économie de traduction ou par mercantilisme, dédaigné tout à la fois la langue de Conscience et de Molière pour adopter celle de Shakespeare. Combien d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires n'utilisent-ils pas déjà cette langue dans notre ville. Plus embarrassant encore : les Flamands en poste au gouvernement national privilégièrent l'anglais dans le seul but de ne pas devoir mettre le français en avant. Dans une récente déclaration que certains ont évoquée ici, M. Martens ne déclarait-il pas que Bruxelles doit devenir une ville multilingue et s'ouvrir à l'Europe en favorisant l'apprentissage et l'usage de l'anglais plus facile à vendre ? En tenant de tels propos, M. Martens préparait-il déjà sa candidature à Bruxelles ?

Nous en sommes arrivés, Mesdames et Messieurs, au point où des organismes publics régionaux utilisent l'anglais dans certaines indications pour éviter les problèmes de traduction. Ainsi la Société des Transports Intercommunaux Bruxellois utilise-t-elle pour désigner le terminus du bus 69 le signe NATO, plutôt que la double appellation francophone et néerlandophone : « OTAN-NAVO ». Tout cela pour vous dire qu'il est temps d'agir et, comme l'indique le premier considérant de notre proposition de résolution, c'est bien à notre Assemblée qu'il appartient de défendre le français à Bruxelles. Nous

laisserons la défense du néerlandais à nos homologues néerlandophones.

Au-delà de la défense et donc du contrôle toujours un peu négatif de ce qui peut se faire, la Commission a tenu à inciter le Collège à promouvoir l'illustration de notre langue. Rappelons par exemple que, à ce titre, un concours avait été organisé il y a quelques années par l'administration de l'ancienne CFC, qui voulait récompenser les enseignes bruxelloises montrant le plus d'originalité dans l'adaptation du français aux réalités modernes du commerce, en excluant l'utilisation de tout vocabulaire étranger. De telles initiatives sont propices à maintenir une conscience francophile parmi la population bruxelloise.

Je remercie l'ensemble des groupes politiques qui ont accepté de soutenir la proposition de résolution déposée par notre groupe. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Désir, membre du Collège.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est ma seconde intervention en trois jours, et il m'est bien agréable, après m'être réjoui de l'unanimité qui s'est manifestée sur la proposition relative aux handicapés de constater aujourd'hui une unanimité identique.

C'est vrai que le problème de la priorité ou de l'encouragement de l'usage de la langue française se pose à Bruxelles, et cela à travers tous nos représentants. Je suis étonné et parfois déçu de l'attitude de ceux qui doivent représenter notre Ville-Région.

J'ai été — chose que vous ne pouvez ignorer — délégué au Conseil de l'Europe, dans ce que l'on appelait la commission permanente des communes et des régions, pendant sept ans. C'est vrai que nous ne nous réunissions pas très souvent ; nous ne tenions qu'une ou deux réunions par an. Là, sans la moindre opposition, nous avons toujours admis que les deux langues prioritaires soient, comme c'est le cas aux Nations Unies et dans la plupart des grandes instances internationales, l'anglais et le français. Bien entendu, les représentants des communes bruxelloises s'expriment toujours sans la moindre réticence en français même si leur langue peut être autre que le français à l'origine.

Je m'étonne que, alors que le 18 juin 1989 85 p.c. des électeurs bruxellois se sont nettement prononcés en faveur de l'appartenance officialisée à la langue française, se manifeste aujourd'hui une sorte de courant contraire tendant petit à petit, non seulement à mettre les deux langues nationales sur un pied d'égalité mais aussi, à donner progressivement une sorte de place particulière à l'anglais. Bien entendu sans évoquer Julos Beaucarne ou Shakespeare, nous devons constater qu'il y a effectivement dans le monde — M. Maingain vient de le rappeler — 40 états dans lesquels la langue française est la langue véhiculaire. Aux Nations Unies, aujourd'hui encore, il paraît normal de parler en priorité en anglais, langue dont je ne conteste pas le caractère véhiculaire, mais également et pratiquement sur le même pied le français. Et nul ne s'étonne que, à Bruxelles, dans la plupart des manifestations internationales, ces deux langues soient mises quasiment à égalité.

Je ne puis donc que suivre toutes les remarques qui viennent d'être faites en rappelant peut-être — et je m'étonne que certains ne l'aient pas évoqué — qu'une partie de notre population bruxelloise, appelée à suivre un enseignement dans nos écoles, n'est ni d'origine francophone, ni d'origine flamande. La population immigrée, de la deuxième ou de la troisième génération, suit principalement nos cours en langue française, à 95 p.c. sinon davantage. C'est là un autre problème qui demande réflexion. Il est évident que, pour la plupart de ces enfants, l'obligation d'apprendre le français, accessoirement le flamand, auxquels viendrait s'ajouter une troisième langue

considérée comme plus véhiculaire, à savoir l'anglais, leur impose une gymnastique cérébrale pour les rendre quadrilingues. Il y a là une contradiction et nous ne pouvons absolument pas suivre les théoriciens, qui savent à quel point il est difficile de bien posséder une seconde langue. Je ne parle pas d'une troisième ou d'une quatrième. Je crois donc que ce problème ne peut que nous confirmer dans notre volonté d'affirmer, à travers les manifestations qui se déroulent à Bruxelles, ce qu'est la présence de la langue française qui est le reflet de 85 p.c. des habitants et si l'on tient compte de ceux qui n'ont pas encore la nationalité belge, d'un chiffre proche des 90 p.c. Je pense qu'il était important d'ajouter cet élément.

Que demandons-nous à travers cette déclaration d'intention, car il ne s'agit pas d'un simple constat? Nous voulons faire en sorte que, dorénavant, la langue française soit davantage respectée, aussi bien dans les publicités que dans les manifestations culturelles. Vous avez cité le Festival international du film et je ne vous cache pas que j'ai été étonné, étant donné que des subsides lui sont versés tant par la Région que par les différentes communautés.

Je voudrais néanmoins corriger l'intervention de M. Drouart en ce qui concerne le film fantastique. Je puis l'assurer de ce que toute l'animation avait lieu en français compte tenu d'ailleurs du subside que nous lui avions octroyé. En ce qui me concerne, si j'ai admis que la note que j'avais rédigée en tant que Ministre de la Culture figure en anglais dans un chapitre, j'ai exigé qu'elle figure parallèlement en français, ce qui me paraissait élémentaire.

Vous n'avez guère parlé de ce que nous avons l'intention de faire mais c'est bien dans le sens de cette résolution que nous allons, dans les débats qui vont commencer bientôt, aborder ces différents problèmes. Nous avons des propositions à vous faire. Elles ont déjà été admises en Commission. Nous insisterons plus spécialement sur la nécessité de mettre en évidence toute une série d'actions qui sont basées, non seulement sur l'apprentissage du français, mais aussi sur son amélioration et son usage à travers toutes nos manifestations. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La discussion générale est close.

Examen paragraphe par paragraphe

M. le Président. — Avant de passer à l'examen du texte de la résolution, je vous rappelle les considérants qui ont été analysés en commission et, je suppose, approuvés.

Considérant que l'une des responsabilités prioritaires de l'Assemblée de la Commission communautaire française est la défense et l'illustration de la langue française.

Considérant la résolution sur l'usage du français dans les congrès et colloques internationaux, résolution prise par le Bureau de l'AIPLF, à Tunis, le 6 juillet 1990.

Considérant que cette résolution appelle à la vigilance des parlements des pays francophones sur le caractère inacceptable d'une situation qui interdit en réalité à des scientifiques francophones de s'exprimer dans leur langue.

Considérant que cette vigilance doit dépasser le seul domaine scientifique.

Considérant la proposition de résolution déposée au Conseil de la Communauté française exprimant les mêmes préoccupations.

Nous passons à l'examen du texte de la résolution. J'ouvre la discussion du paragraphe 1^{er}. Il est libellé comme suit:

L'Assemblée de la Commission communautaire française demande au Collège:

— de veiller à ce que, pour les manifestations culturelles organisées dans la Région de Bruxelles-Capitale avec le soutien de la Commission communautaire française, les organisateurs prévoient que le français soit la langue principale tant pour les relations publiques que comme langue de travail et pour la publication des travaux:

— Adopté.

J'ouvre la discussion du paragraphe 2. Il est libellé comme suit:

L'Assemblée de la Commission communautaire française demande au Collège:

— de n'octroyer aucune caution ou appui aux congrès, colloques, manifestations et publications qui excluraient la langue française:

— Adopté.

J'ouvre la discussion du paragraphe 3. Il est libellé comme suit:

L'Assemblée de la Commission communautaire française demande au Collège:

— de prévoir une aide financière en faveur des organisations culturelles ou scientifiques qui recourent à des traducteurs ou des interprètes en vue de permettre l'utilisation du français comme langue de travail et de publication.

— Adopté.

J'ouvre la discussion du paragraphe 4. Il est libellé comme suit:

L'Assemblée de la Commission communautaire française demande au Collège:

— de prendre dans la Région de Bruxelles-Capitale des initiatives, telles que manifestations ou concours visant à promouvoir l'usage du français.

— Adopté.

Le vote sur l'ensemble de la proposition aura lieu demain après-midi, en même temps que les votes sur les autres propositions et projets de règlement dont la discussion sera terminée.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LES BUDGETS DE L'EXERCICE 1991 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DE LA REGIE SERVICES EN COMMUNICATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION (REGIE GRAPHIQUE) 4 I ET II (1990-1991) NOS 1A, 1B, 2 ET 3 ET 4 A-I ET II (1990-1991) NOS 1 ET 2

Discussion générale conjointe

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe sur les projets de règlements contenant les budgets de l'exercice 1991 de la Commission communautaire française et de la Régie services en communication graphique et impression (Régie graphique).

Le Bureau élargi a décidé de grouper les discussions générales de ces deux projets. Nous entendrons d'abord les rapporteurs.

La parole est à Mme Willame, rapporteur du projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1991 de la Régie services en communication graphique et impression (Régie graphique).

Mme Willame. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Commission réunie du Budget a examiné le 16 avril 1991 le projet de règlement contenant le budget de l'exercice

1991 de la Régie services en communication graphique et impression dite Régie graphique.

Ce projet de budget 1991 couvre le deuxième exercice complet de fonctionnement de la Régie.

Le montant des dépenses ordinaires s'élève à 11 563 027 francs, celui des recettes ordinaires prévues à 11 770 006 francs, dégageant ainsi un léger boni de 206 979 francs. Il n'y a pas de nouveaux crédits inscrits au budget extraordinaire.

Lors de la discussion générale, le Ministre a rappelé aux divers intervenants que la Régie graphique devait apporter une aide aux institutions socio-culturelles bruxelloises, sous forme d'éditions économiques et que, vu la nature de ses travaux, la Régie graphique ne concurrençait pas le secteur privé.

Les tableaux ont été adoptés par 18 voix pour, 4 contre et 4 abstentions.

Les deux articles ainsi que l'ensemble du projet ont été adoptés par 18 voix pour et 8 contre. (*Applaudissements.*)

(*M. Harmel, Vice-Président,
prend la présidence de l'Assemblée*)

M. le Président. — La parole est à M. Escalar, rapporteur du projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1991 de la Commission communautaire française.

M. Escalar. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la Commission réunie du Budget a, conformément à l'article 53-2 du Règlement de notre Assemblée, examiné, les 26 et 28 mars ainsi que le 16 avril 1991, le projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1991 de la Commission communautaire française.

Si plusieurs commissaires ont regretté le retard apporté au dépôt des documents, retard justifié par le Ministre par le fait que le montant de la dotation allouée par la Communauté française pour les matières culturelles ne lui a été communiqué qu'en décembre dernier, il convient ici de mentionner la préoccupation de notre Président et du Bureau élargi d'assurer à notre Assemblée un débat parlementaire démocratique et complet sur l'acte le plus important de la session, en veillant au respect de l'article 53-2. De plus, comme l'a fait remarquer un commissaire, les politiques culturelles et d'enseignement prennent cours en réalité au mois de septembre de l'exercice budgétaire et le recours aux douzièmes provisoires permet de faire fonctionner l'administration.

Le budget pour 1991 comporte pour la première fois la totalité des moyens nécessaires à l'exercice des compétences conférées à la Commission communautaire française dans les domaines de la culture, de l'aide aux personnes et de la santé; il s'élève à plus de 1 milliard 700 millions et se présente en équilibre tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

Des trois Fonds de réserve constitués lors des modifications budgétaires 1990, 8 500 000 francs seront prélevés pour l'exercice des matières d'aide aux personnes et de santé.

Quant à la dotation de la Communauté française, elle enregistre une augmentation de 3,44 p.c. et passe à 300 millions.

Dans son exposé, le Ministre a insisté sur le peu de marge dont bénéficie le Collège pour mener les différentes politiques, sur la difficulté des choix à effectuer ainsi que sur la nécessité de limiter, de façon stricte, les dépenses.

En ce qui concerne l'Administration générale, les dépenses de personnel augmentent de 9,55 p.c. et les dépenses de fonctionnement diminuent de plus ou moins 11 p.c. par rapport à 1990.

La problématique du personnel de la Commission communautaire française a suscité de nombreuses questions de la part des commissaires.

L'option du passage des dépenses de fonctionnement vers les transferts, l'estimation des traitements du personnel en fonction et non encore recruté, la suppression de la facturation interne, le cadre du personnel et la distinction à faire entre les secteurs culturel et social ont été évoqués.

Pour le Ministre, il importe de faire, par le biais des transferts, confiance au secteur associatif; des délégations permettent de dégager l'administration de certaines tâches. La majoration des crédits n'est nullement exagérée puisque six personnes ont été engagées et qu'il est tenu compte de la rémunération du personnel supplémentaire pendant sept mois. Quant au cadre du personnel, le Collège déposera un projet de règlement à la fin de ce mois d'avril.

Pour ce qui est de la dette, malgré une augmentation, elle ne représente toujours que 2 p.c. du total des dépenses du service ordinaire.

Dans le secteur enseignement qui connaît une augmentation de 934 000 francs, le Collège a retenu trois objectifs:

accroître la lutte contre à l'échec scolaire;
proposer des activités culturelles et créatives aux enfants;
assurer, par le biais du CBRDP, le développement de nouvelles méthodes pédagogiques avec le concours d'enseignants et de formateurs.

De plus, différentes initiatives originales, prises par les écoles, seront soutenues telles que:

l'installation de coins de documentation scolaire;
l'organisation de concours liés à la langue française.

Plusieurs commissaires ont souhaité voir confier au Centre bruxellois de recherche et de documentation pédagogiques la formation des enseignants.

Quant à l'enseignement supérieur, les crédits augmentent de 1 410 000 francs par rapport à 1990 pour répondre aux objectifs tels que le développement des relations entre les universités bruxelloises et les établissements d'enseignement supérieur étrangers, et l'affirmation du rôle de Bruxelles en tant que ville d'enseignement supérieur et universitaire franco-phone.

Dans la rubrique relative aux secteurs culturels généraux, le Collège a voulu mettre l'accent sur la défense et l'illustration de la langue et de la culture françaises, notamment en procédant au transfert des crédits réservés à l'organisation de la fête de la Communauté française du secteur de l'Administration générale à celui des secteurs culturels généraux et cela, en augmentant les subсидes aux associations dont les objectifs concordent avec cette préoccupation.

Un commissaire a regretté que les montants affectés à ces activités qualifiées «dépenses de prestige» soient trop importants. Il importe pour le Ministre d'affirmer la prise de conscience du caractère francophone de Bruxelles.

Dans sa politique en faveur de la jeunesse, le Collège entend poursuivre et développer les actions menées par la Commission communautaire française, notamment dans les quartiers défavorisés en prenant en charge le paiement des moniteurs et des animateurs. Le projet du Ministre Grafé, relatif à l'étalement des vacances et évoqué par un commissaire, ne devrait pas avoir d'incidence sur le nombre d'animations puisqu'il n'y aura pas d'augmentation des jours de vacances.

Bénéficiant d'une augmentation de 5 p.c. les crédits du secteur éducation permanente viseront essentiellement le déve-

loppelement des projets d'alphabétisation et d'initiation à la lecture, les activités culturelles en faveur des jeunes d'origine étrangère et à la formation continue des animateurs et du personnel concernés par les problèmes de la vie associative, des femmes, du troisième âge, de l'immigration et des CPAS. Compte tenu de la dispersion des subsides, un commissaire a suggéré de confier un rôle de coordination à la Commission Culture de notre Assemblée.

Trois membres ont, par amendement, demandé de supprimer les subsides aux organismes de formation des travailleurs considérant qu'il s'agit de subsides déguisés aux syndicats. Cet amendement qui porte le n° 14 a été rejeté.

En ce qui concerne les sports et l'éducation physique, la nouvelle réglementation de subsidié des clubs sportifs favorisera les cercles qui occupent des jeunes de moins de 16 ans et des vétérans de plus de 60 ans. Permettre au plus grand nombre la pratique du sport reste l'objectif prioritaire du Collège. A cet effet, l'action en faveur de l'athlétisme débutée en 1990 sera poursuivie en 1991 et la promotion du basket-ball sera privilégiée cette année. Notons aussi que les clubs qui s'occupent de personnes handicapées verront leurs subsides augmenter. Un membre s'est étonné qu'en 1990, un crédit de 600 000 francs avait été inscrit en recettes pour la publication d'un annuaire du sport. Vu la difficulté de trouver des annonceurs pour une publication unilingue, le Collège a décidé d'assurer la gratuité de l'annuaire pour toucher un public plus nombreux.

Dans le domaine des ludothèques, la collaboration avec le musée du jouet est concrétisée et le Collège entend renforcer les aides aux ludothèques qui se spécialisent dans l'accueil des enfants handicapés.

Pour le secteur des affaires culturelles qui enregistre une augmentation de 13 p.c., le Ministre a précisé qu'il convenait de transférer les crédits de fonctionnement vers la subsidié. La collaboration avec les foyers culturels et les communes est indispensable à la vie culturelle. Le Collège portera ses efforts sur la musique, la chanson française, le café-théâtre, la danse, l'édition et le théâtre.

Un membre a regretté l'absence de crédit destiné à l'édition d'un cinquième Livre blanc, outil remarquable de sauvetage et de mise en valeur du patrimoine architectural. Le Ministre lui a confirmé que, dans le cadre de ses compétences régionales, il disposait d'un budget plus important pour agir dans ce domaine et que la Fondation Roi Baudouin apporterait son soutien aux actions régionales. Le Ministre a, par ailleurs, souligné l'importance du rôle joué par le Centre d'aide technique et de formation théâtrale — le CIFAS — et du Centre belge de la bande dessinée pour lequel un commissaire insiste sur la nécessité de marquer une présence francophone au sein de cet organisme.

En matière de lecture publique et d'édition, les nouvelles initiatives viseront en particulier l'animation dans les bibliothèques, la sensibilisation des jeunes à la lecture ainsi que la mise en place d'une agence centrale de coordination de la lecture publique. A la demande d'un commissaire, le Ministre a retenu la suggestion de créer un label afin d'assurer la signalisation des bibliothèques. Deux membres ont interrogé le Collège sur l'abandon de l'étude de faisabilité pour l'installation d'une bibliothèque dans le métro. L'étude n'étant pas terminée, le Ministre en communiquera les résultats à l'Assemblée.

En ce qui concerne le secteur de l'audiovisuel, le Collège a concentré ses efforts sur l'aide à la diffusion audiovisuelle et l'aide à des organisations de production comme Télé-Bruxelles qui bénéficiera d'un soutien plus important. Par ailleurs, un membre a évoqué la fermeture des salles de cinéma à Bruxelles et a interrogé le Ministre sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour enrayer le phénomène comparable à celui qui aurait pu frapper les théâtres sans les subsides

de la Communauté française. Pour le Ministre qui constate la diminution globale du nombre de spectateurs à Bruxelles, on ne peut comparer ces deux situations; la distribution de films est essentiellement une activité commerciale et le théâtre se différencie par son aspect création. Quant à l'édition de «Cinergie» qualifiée par un membre d'intérêt relatif et de diffusion restreinte, le Ministre confirme que ce périodique est tiré à 20 000 exemplaires et qu'il suscite un grand intérêt auprès des professionnels du cinéma. La création d'une ASBL pour cette publication devrait faciliter la recherche de partenaire privés.

Dans le chapitre de l'aide sociale et familiale, les commissaires ont formulé de nombreuses interventions. Celles-ci ont porté principalement sur les subventions aux instituts médico-pédagogiques, sur la création d'un observatoire de l'accueil du jeune enfant, sur la garde des enfants malades et sur la formation des aides familiales. Le Ministre a souligné l'importance du rôle qu'aura à jouer le Conseil consultatif bruxellois de l'aide aux personnes et de la santé ainsi que la prise de conscience du problème de la pauvreté à Bruxelles pour lequel une table ronde devrait réunir, en 1991, les pouvoirs publics et le monde associatif.

Dans son exposé relatif à la santé, le Ministre a développé les aspects essentiels de l'action du Collège, à savoir:

La priorité à la prévention et à l'éducation à la santé par le soutien aux associations concernées et, en particulier, le DSQ de Cureghem et la ZEP de Molenbeek;

Une politique originale en matière de santé mentale comme, par exemple, le soutien aux initiatives qui développent des alternatives aux placements en instituts psychiatriques;

La formation des acteurs de la santé en visant particulièrement le recyclage des travailleurs des institutions et la participation des médecins généralistes à l'organisation des secours d'aide médicale urgente;

La coordination de la politique de la Commission communautaire française avec l'ensemble des partenaires du secteur et avec les différents niveaux politiques, notamment par la consultation permanente de la Commission Santé du Conseil consultatif bruxellois et en privilégiant la coordination parmi les critères de sélection des différents projets.

En ce qui concerne l'observatoire de la santé, le projet définitif sera soumis prochainement au Collège réuni et au Collège francophone. Une somme de 1 500 000 francs est prévue au budget pour négocier des conventions avec des partenaires-ressources monocommunautaires tels que les maisons médicales et les Centres d'inspection médicale scolaire. Sa mission consistera à se préoccuper de la santé globale de l'individu en réalisant une coordination d'initiatives pour améliorer les conditions socio-sanitaires des habitants et deviendra le support technique d'une concertation permanente entre les travailleurs de terrain, les décideurs et les experts en santé publique. Notons aussi la poursuite, en 1991, des expériences LAMA à Anderlecht et celle du Centre de guidance Chapelle-aux-Champs ainsi que la mise en œuvre de trois nouveaux projets dont celui de l'ASBL «L'autre lieu» visant des alternatives aux placements en institutions psychiatriques.

Pour conclure cette intervention, je voudrais, d'une façon générale, rappeler au Collège la demande de plusieurs commissaires relative à la définition des critères de répartition des différents subsides et aux règlements y afférents; cela afin d'éviter le saupoudrage.

Je vous invite, Chers Collègues, à vous référer au rapport et à ses annexes pour le détail des nombreuses interventions des commissaires, pour les données chiffrées des articles budgétaires ainsi que pour le texte des 24 amendements déposés.

La Commission a adopté le projet de règlement par 18 voix pour et 8 contre.

Enfin, je tiens à remercier Mme le Greffier et les services administratifs pour leur précieuse collaboration dans l'élaboration du rapport budgétaire. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, en ces derniers jours d'avril, il est enfin donné aux membres de notre Assemblée d'approuver ou de ne pas approuver le budget que nous proposons l'Exécutif alors qu'un bon tiers de ce budget aura déjà été exécuté.

La raison invoquée par le Ministre, de devoir attendre le montant de la dotation allouée par la Communauté française, n'est pas une raison valable puisque nous connaissons déjà ce montant, de 300 millions, en fin d'année.

La véritable raison est d'ordre purement politique et ressortit plus à une politique de cuisine interne qu'à une véritable politique culturelle à Bruxelles.

En effet, ce budget s'avère être le fruit hybride de pressions diverses à l'intérieur de la majorité où d'aucuns essaient de favoriser telle ASBL parce qu'il en est le Président, telle action chérie par un membre de sa famille, telle prise en charge d'un problème de majorité communale (pour mémoire, on décide de subsidier «L'Atelier 340» à Jette — qui par ailleurs le mérite sans doute — mais qui prouve encore à suffisance comment sont faits ces choix budgétaires).

Bref, pas de politique d'ensemble, ni de vision à long terme et tout cela sur fond d'administration démotivée.

Avec la délégation des compétences de la Communauté française en matière d'aide sociale et de santé, le budget global de la Commission communautaire française est passé à un milliard sept cents millions.

Cet accroissement budgétaire a évidemment considérablement amélioré les rapports entre, d'une part, les frais de fonctionnement et de personnel et, d'autre part, les frais de transfert (12 p.c. cette année contre 55 p.c. dénoncés lors de notre installation).

A première vue, on pourrait se réjouir de ce qui pourrait être considéré comme une évolution positive dans une situation financière saine.

Or, en y regardant de plus près, on se rend compte qu'une bonne part du boni de l'an dernier était déjà due à des engagements de personnel qui n'avaient pu être faits.

Cette année aussi, si l'Exécutif maintient sa volonté de primo-nominations d'administrateurs généraux, n'ayant ni les compétences, ni l'ancienneté requises et de promotions abusives, les recours légitimes au Conseil d'Etat continueront à pleuvoir et le cadre ne risque pas de se débloquer.

En revanche, il faut permettre à l'administration en place de fonctionner et ne pas commettre de mesquineries à son égard, comme réduire les frais de déplacement et d'habillement ainsi que les frais de réunions et de colloques qui, outre la mauvaise ambiance que ces économies de bouts de chandelles peuvent générer dans le personnel, risquent d'empêcher le bon fonctionnement de services.

Il n'est pas normal, par exemple, que les agents de la COCOF n'aient pas le droit aux abonnements « métro, tram, bus » qu'ils ont obtenu les agents régionaux. Cela procède de la politique du Collège de dégraissage des compétences des agents de l'administration au profit du personnel des cabinets.

Des fonctionnaires démotivés, paralysés, écrasés par des diktats politiques tombant de cabinets pléthoriques ne sont malheureusement pas l'apanage de la COCOF, mais nous

aurons aimé qu'une nouvelle administration prenne une autre voie.

La somme inscrite pour la rémunération du personnel au budget 1991 de 116 millions, prévoyant 7,2 millions pour les nouveaux recrutements, est plus qu'excessive.

C'est pourquoi, en commission, nous avions déposé un amendement la ramenant à de plus justes proportions, tenant compte des indexations. Cela nous aurait permis de dégager 10 millions que nous vous proposons d'utiliser à des fins réellement culturelles.

Car le danger est bien là ! Une fois de plus, la culture est prise en sandwich entre deux départements, plus fort budgétairement et mieux structurés socialement, dont elle devient le parent pauvre.

C'est exactement le même schéma qu'en Communauté française où la communautarisation de l'enseignement a marginalisé la politique culturelle, car il est plus facile de prendre l'argent là, où il n'y a pas de corps social structuré, où chacun est un individualiste créateur.

Or, la Communauté française n'ayant pas majoré sa dotation pour le personnel et le fonctionnement des secteurs Santé et Aides sociales transférés, c'est automatiquement les budgets initialement culturels qui y seront affectés; cela par des transferts de fonctionnaires venant de l'intérieur ou des recrutements extérieurs pris sur l'enveloppe de la Culture.

Cette situation est intolérable quand on sait que la Commission néerlandophone reçoit 350 millions cette année, rien que pour mener une politique culturelle à Bruxelles, puisque les secteurs Santé et Aides sociales n'ont pas été transférés.

En conséquence, le Ministre bruxellois de l'Exécutif de la Communauté française devrait prévoir une dotation supplémentaire pour le fonctionnement de ces secteurs ainsi que des moyens en personnel d'exécution (par exemple, des inspecteurs pour les maisons de repos). Le Collège doit faire les démarches urgentes auprès de la Communauté française et s'engager en ce sens devant notre Assemblée.

D'une façon générale, il faut déplorer que durant ces deux années, aucune coordination n'a pu être établie avec la Communauté française. J'ai déjà plus d'une fois réclamé la réunion de la Commission de Coordination notamment pour toute la problématique des théâtres à Bruxelles, mais aussi des musées et de la danse.

Lors de notre débat d'investiture, je vous avais demandé de vous impliquer davantage dans des lieux comme le Botanique, fleuron à la dérive d'une culture d'Etat qu'il serait grand temps de libérer et d'assainir !

Non ! Les spécificités bruxelloises dans des domaines aussi cruciaux que l'enseignement continuent à être prises pour quantité négligeable en Communauté française, celle-ci considérant sans doute la Cocof comme un appendice politique gênant plutôt que comme un partenaire crédible.

Or, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire aussi limitée, la seule politique possible est celle, d'une part, de la synergie et de la coordination, d'autre part, de l'imagination. J'illustrerai brièvement ces propos par deux exemples pris dans ce budget à propos de la lecture publique et de l'édition, de l'audiovisuel et du cinéma.

Dans le domaine de la lecture publique et de l'édition, on ne peut que déplorer la médiocrité des deux choix budgétaires.

Le premier consistant à dégraisser l'administration en transférant 400 000 francs d'un poste, géré par le service de la lecture publique de la Commission, à destination d'un projet nébuleux géré par le cabinet du Ministre, qui consistera à subsidier une action du Centre de Lecture publique de la Communauté française, la CLPCF, dont le siège est à Liège

et qui est, par ailleurs, déjà subsidié par la Communauté française pour faire ce type d'action.

Par contre, le grand problème à Bruxelles, c'est l'informatisation des bibliothèques. Il eût donc été plus judicieux de placer ce subside dans la coordination des bibliothèques, ce qui permettrait enfin de créer une Bibliothèque centrale à Bruxelles.

Le deuxième choix budgétaire en matière d'édition consiste à majorer le subside à «CFC-Edition» afin de faire prendre en charge par l'ASBL le salaire d'un contractuel initialement lié à la COCOF. Vraiment, on est en droit de s'interroger sur l'élévation de ce type de politique.

En ce domaine, un contact avec la Région de Bruxelles-Capitale pourrait être utile. Une politique d'expansion économique ne pourrait-elle se prendre sur le sort de l'édition, notamment en l'a aidant à sortir de nos frontières?

Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, l'Exécutif a voulu augmenter son soutien à Télé-Bruxelles, notamment en productions. C'est bien mais il faut aussi lui donner une structure qui lui permette d'évoluer.

Lors de la déclaration d'installation du Collège en octobre 1989, j'avais déjà lancé l'idée d'en faire une entreprise mixte, dont une part fonctionnerait sous une forme de société assurant les productions, la régie et la gestion commerciale et dont l'autre, sous forme d'ASBL, assurerait le contenu journalistique des émissions.

Cela permettrait à Télé-Bruxelles, qui a déjà prouvé ses qualités professionnelles et qui répond parfaitement à la demande des téléspectateurs bruxellois, d'élargir son créneau d'activités et de s'ouvrir à des capitaux privés.

Dans cette politique qui «repense», rationalise, restructure, un rapprochement avec le Centre de Ressources Vidéo serait particulièrement opportun.

Il faut savoir que les outils du Vidéobus sont dépassés.

Les supports son et vidéo seront totalement obsolètes d'ici deux ou trois ans. Il faudra réinvestir.

Cette rationalisation, également dans l'occupation des locaux, va devenir indispensable.

Ce ne sont pas des budgets inscrits d'année en année qui font une politique culturelle, mais bien une politique qui inscrit les budgets dans de grandes orientations selon une volonté claire et affirmée!

Une bonne illustration de cette non-politique est sans doute le soutien à la publication d'un périodique comme «Cinergie» que le Ministre décrit comme «un support critique de promotion du cinéma belge de qualité». En fait d'un intérêt tout à fait relatif, de diffusion restreinte, voire de lecture confidentielle!

Quand tous les cinémas d'art et d'essai auront été fermés à Bruxelles, on pourra toujours distribuer «Cinergie» dans les couloirs de Kinépolis!

Or, les quelque quatre millions ainsi gaspillés — car aux subsides il faut ajouter le traitement de deux agents, l'un à temps plein, l'autre à mi-temps — pourraient être utilement utilisés en faveur d'une politique dynamique visant à enrayer la désertification cinématographique du centre de Bruxelles et la disparition des salles diffusant le cinéma d'art et d'essai, comme le prévoyait notre amendement déposé en commission, tandis que par exemple, quatre pages du magazine «Quartiers latins», tiré en 30 000 exemplaires, pourraient être consacrées au cinéma et pourraient remplacer le support «Critique de promotion du cinéma belge» qu'est «Cinergie» à nos yeux.

J'en terminerai par ces quelques exemples de non-politique. En effet, Mme Stengers évoquera plus longuement le problème

de l'enseignement et M. Marc Cools nous entretiendra demain des IMP.

J'aurais pu en citer d'autres mais je veux saluer aussi quelques points forts rencontrant, par ailleurs, les souhaits émis par la commission de la Culture en faveur de l'alphabetisation, de l'enseignement en milieu immigré et de l'art dans les écoles. Mais dans ces domaines aussi, les mêmes critiques de saupoudrage et de manque de coordination doivent être émises.

En conséquence, le groupe PRL ne votera pas ce budget.
(*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

(M. Moureaux, Président, reprend la présidence de l'Assemblée)

M. le Président. — Je vous remercie Madame Lemesre.

Je voudrais simplement vous rappeler que nous avons décidé de clôturer la liste des orateurs à 16 heures et, si possible, la discussion générale aujourd'hui. Je suppose que M. Marc Cools interviendra dans la discussion des articles, étant entendu — je le rappelle — qu'en séance publique, nous ne discutons pas article par article ou page par page; il n'en est ainsi qu'en commission. Nous examinerons donc l'ensemble des tableaux budgétaires et les articles du projet de règlement et nous discuterons uniquement les amendements. Je le rappelle pour qu'il n'y ait pas de confusion: la discussion en séance publique n'est évidemment pas la même qu'en commission; sinon celle-ci n'aurait pas d'utilité.

Si M. Cools ou Mme Stengers souhaitent intervenir au niveau des articles, ils devront donc le faire à la faveur de la présentation d'amendements déposés par le PRL car toute autre formule est impossible. Veuillez donc les en informer.

La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je préciserais d'emblée que le groupe socialiste apporte son soutien au projet de règlement contenant le budget 1991 de la Commission communautaire française.

Il est vrai qu'il aurait été souhaitable que ce projet de budget soit présenté plus tôt dans l'année à la discussion au sein de notre Assemblée. Ce retard, nous le savons bien, est dû à plusieurs facteurs dont un premier est indépendant de notre volonté, puisque nous sommes tributaires du vote du budget de la Communauté française, et dont les deux suivants sont positifs puisqu'ils sont dus, premièrement, à la volonté du Collège et de la majorité de présenter un budget en équilibre et donc d'adapter les prévisions budgétaires faites par l'administration au montant de la dotation lorsque celui-ci a été connu ce qui a nécessité un certain nombre de discussions allongeant d'autant la présentation du budget et, deuxièmement, le souci du président de l'Assemblée de donner à ses membres tout le temps nécessaire pour exercer en commission un des aspects essentiels de notre rôle de parlementaire, à savoir l'examen, la discussion, voire l'amendement, du projet de budget préparé par le Collège et par la majorité.

J'espère cependant que l'année prochaine, toutes les dispositions nécessaires seront prises pour que le projet de budget pour 1992 puisse nous être présenté sensiblement plus tôt dans l'année.

Cela étant, il est clair que nous y retrouvons un certain nombre de caractéristiques d'orientations politiques et de projets qui sont pour mon groupe autant de sujets de satisfaction.

La première caractéristique pourrait être énoncée par cette formule lapidaire: «peu de moyens, beaucoup d'actions». Les débats en commission qui ont eu lieu pendant trois longues séances de travail, les questions posées, les sujets abordés, ont

montré à suffisance, la multiplicité, la variété et très souvent la grande qualité du champ des actions culturelles entreprises par la Commission communautaire française ou par les associations soutenues par elle. Cette multiplicité implique un danger, nous le savons tous, c'est celui de saupoudrage des moyens. Il peut être tentant en effet — pourquoi ne pas le reconnaître — lorsque l'on se trouve devant une multiplicité de demandes, de besoins et que l'on dispose de moyens relativement limités, de dispenser ceux-ci de manière aveugle, sacrifiant l'efficacité au souci de satisfaire, mais de manière superficielle, le plus grand nombre. Il me semble que ce budget illustre incontestablement, après le règlement concernant la subsidiarisation des clubs sportifs voté récemment, la volonté politique de la majorité d'éviter ce piège du saupoudrage et, dans la mesure du possible, de soutenir plus des projets que des associations ou des personnes.

Ce qui m'amène à ma deuxième caractéristique et à ma deuxième formule lapidaire : vous savez qu'établir un budget, c'est opérer un certain nombre de choix et je dirai donc que, selon mon groupe, les bons choix ont été faits.

Le montant des moyens financiers dont nous disposons implique, en effet, que des priorités soient judicieusement établies. Les priorités répondent en grande partie à l'attente du groupe socialiste.

En matière d'enseignement et d'éducation permanente les budgets sont sensiblement augmentés. Nous approuvons l'esprit nouveau qui a présidé aux initiatives prises dans le domaine de l'éducation, esprit nouveau qui provient d'ailleurs — pourquoi ne pas le souligner? — des travaux de qualité qui ont été établis, sous la présidence de Mme Lemesre au sein de la Commission de la Culture.

M. Esclar a souligné dans son rapport les objectifs soutenus par cet esprit nouveau. Je me permettrai de vous les rappeler, cependant, car ils sont extrêmement importants.

Le premier objectif est l'accroissement de la lutte contre l'échec scolaire. On ne répétera jamais assez combien il est important, spécialement dans notre Région, de lutter contre ce fléau.

Le deuxième objectif est le développement des activités culturelles et créatives destinées aux enfants de tous âges.

Le troisième objectif est en quelque sorte relié au premier : il s'agit du développement de nouvelles méthodes pédagogiques visant à rencontrer les problèmes particuliers, liés à la structure de la population scolaire, que connaissent les enseignants à Bruxelles.

Autre priorité : la promotion de Bruxelles, ville universitaire francophone. Deux millions supplémentaires y sont consacrés.

Le budget des ASBL culturelles dépendant de la Commission communautaire française a été globalement augmenté. Par ailleurs, je signale une nouvelle technique budgétaire qui n'a certainement pas échappé à l'attention des commissaires : on essaie, dans le budget, en ce qui concerne les ASBL, de faire glisser le plus possible des sommes du fonctionnement en transferts, ce qui, incontestablement, augmente la souplesse de travail des ASBL ainsi que leur indépendance. Je crois que nous pouvons dire maintenant, après un certain temps d'adaptation, que les ASBL culturelles ont pris un bon rythme, qu'elles ont même retrouvé en grande partie un nouveau dynamisme et qu'elles joueront certainement un rôle plus important dans le paysage culturel et social de Bruxelles.

Le subside de Télé-Bruxelles — et ce point a été évoqué précédemment — est augmenté d'un million.

Enfin, toute une série d'initiatives sont prises en faveur de l'intégration sociale des jeunes et notamment des jeunes immigrés, par exemple par le sport.

Je me permets ici une incidente dictée par l'actualité. Personne ne peut nier que le sport puisse constituer un facteur efficace d'intégration sociale pour la jeunesse. Nous prenons des initiatives nouvelles dans ce sens et je me réjouis de l'initiative d'ériger des panneaux de basket-ball sur certaines places bruxelloises, ce qui était d'ailleurs le cas il y a une vingtaine d'années, avant qu'elles ne soient envahies par les voitures.

Mais nous avons également le devoir de soutenir les initiatives déjà existantes. Et je cite ici le cas du club de basket du Maccabi que tout le monde connaît à Bruxelles. Le Maccabi est actuellement un remarquable exemple de ce que pourraient être les clubs sportifs bruxellois du troisième millénaire si le défi de l'intégration est relevé. C'est un club francophone dont le président est juif, dont la cheville ouvrière est arabe et qui comporte, certes, une équipe professionnelle, mais aussi une école de jeunes de plus de deux cents membres de toutes nationalités, de toutes races, de toutes religions, de toutes conceptions philosophiques et de toutes conditions sociales... Or, l'actualité nous apprend que ce club risque de disparaître pour des motifs financiers. J'estime qu'il serait impensable que les responsables politiques bruxellois dans leur ensemble ne mettent pas tout en œuvre et n'unissent pas leur force pour éviter que ce club ne soit obligé de mettre la clé sous le paillasse et ne soit racheté par un club du Brabant flamand, ce qui est actuellement en projet.

La situation est urgente, des solutions peuvent être trouvées. J'espère vraiment que le Collège, l'Exécutif de la Région et les présidents des Assemblées sauront prendre les initiatives nécessaires pour conserver à Bruxelles un club sportif jouant précisément un rôle social qui réponde à ce que chacun d'entre nous souhaite.

Je terminerai par trois remarques. La première concerne la politique arrêtée en matière d'édition, si aimablement évoquée par Mme Lemesre.

Nous tenons à nous réjouir des nouveaux moyens budgétaires mis à la disposition de CFC-Editions, moyens budgétaires qui permettront à l'ASBL de poursuivre sa politique d'édition de cinq ouvrages de qualité par an, selon le vœu unanime de son assemblée générale pluraliste ou pluripolitique.

Lors de la discussion en commission, il est apparu que le Ministre, dans le cadre de la politique de transfert de moyens budgétaires de fonctionnement en transferts, a l'intention de mettre à charge de l'ASBL, en tout ou en partie, le traitement de l'agent contractuel de la Commission communautaire qui a la responsabilité de la librairie « Quartiers latins ». Il est bon de se rappeler qu'il existe entre la commission et l'ASBL CFC-Editions, une convention mettant notamment à la disposition de cette ASBL pour un mi-temps l'agent contractuel visé. Pendant l'autre mi-temps, cet agent a la responsabilité du service de la lecture publique.

Il est évident que l'éventuelle mise à charge de l'ASBL du traitement de l'agent ne peut porter que sur un mi-temps et doit, compte tenu de la convention existante, être compensée, ce que se propose de faire le Ministre, par l'augmentation du crédit de 3,7 millions sollicités unanimement par l'assemblée générale de CFC-Editions.

Je souhaite donc que le Ministre précise bien qu'il ne s'agit que de la prise en charge de la moitié du traitement. En effet, s'il n'en était pas ainsi, la demande de l'ASBL visant à réaliser au moins cinq éditions de qualité par an, diffusées dans les meilleures librairies, ne serait pas rencontrée et on ne pourrait parler d'encouragement à l'édition.

Ma deuxième remarque concerne l'excellent rapport réalisé par M. Esclar et qui nous apprend que, lors des travaux de la commission, un membre a craint que « le secteur culturel ne soit écrasé par le secteur social ». Je suis heureux de pouvoir souligner qu'il n'en est rien et que le secteur culturel n'a nullement souffert de la délégation des nouvelles compétences

par la Communauté française, au contraire. Je voudrais à ce sujet souligner deux éléments : les frais de personnel des deux nouveaux secteurs, le secteur de l'aide aux personnes et celui de la santé, sont supportés par les transferts financiers opérés par la Communauté française pour les nouvelles compétences. Les dépenses culturelles ont pu, dans le budget 1991, être augmentées de 14,30 p.c. ce qui a permis la mise sur pied de nouvelles initiatives très précieuses que j'ai précédemment évoquées en partie.

Ma troisième remarque est que nous nous réjouissons de la création du Conseil consultatif bruxellois de l'aide aux personnes et de la santé. Cette création permettra incontestablement un dialogue entre les différents acteurs de ces deux secteurs et le Collège, ce qui évitera d'éventuels malentendus si des mesures financières ou autres devaient être prises pour sauvegarder l'équilibre financier du secteur de l'aide aux personnes, équilibre qui nous paraît fondamental pour le maintien de la situation avantageuse, favorable en premier lieu aux handicapés, dont bénéficient les institutions monocommunautaires bruxelloises.

Pour conclure, je dirai que le budget 1991 qui nous est présenté, traduit incontestablement, dans tous ses secteurs, culturel ou autres, une volonté politique dont nous approuvons l'esprit — celui qui vise à se mettre au service de tous et non de quelques-uns — et les initiatives proches du citoyen, réalisées sur le terrain et faites, très souvent, en faveur des plus défavorisés. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je ne peux m'empêcher en début d'intervention — et je ne suis pas la première — de déplorer une nouvelle fois le retard intervenu dans la présentation du budget 91 de notre Assemblée. Comme je l'ai déjà dit lors de notre séance de mars, même scénario qu'en 1990 : présentation de douzièmes provisoires pour cinq mois et vote du budget presque en milieu d'année, mais nous n'avons plus cette fois les excuses d'une première année de fonctionnement.

Il est vrai qu'en 1990, c'était en juin que nous votions le budget; nous avons donc gagné deux mois sur l'an passé. Alors espérons pour 1992 un budget pour janvier et retenons peut-être la proposition d'un des membres de cette Assemblée qui préconisait la confection d'un budget provisoire pour décembre et un réajustement budgétaire dès qu'était exactement connue la dotation de la Communauté française. Cette dotation n'est effectivement pas une grande inconnue puisqu'elle ne varie jamais que d'une dizaine de millions d'une année à l'autre; ce n'est donc pas elle qui nous empêchera de faire certaines projections qui nous permettraient, ou qui permettraient surtout à l'administration, de ne pas être ralenties dans son travail par plusieurs mois de douzièmes provisoires.

En ce qui concerne le budget à proprement parler, notons tout d'abord et nous n'avons pas été les seuls, l'importante augmentation de l'article relatif aux rémunérations du personnel et que le cahier explicatif justifie comme résultant d'ajustements et de recrutements nécessaires compte tenu de l'exercice des matières délégues.

Notons tout d'abord que par rapport à 1990 cet article augmente de 17,5 p.c. et par rapport à 1989 de 42,3 p.c. Et à ce jour nous n'avons aucune précision quant à la ventilation de ces augmentations puisque le nouveau cadre 1991 censé restructurer l'administration de la CCF ne nous est toujours pas connu malgré les promesses du Ministre. Ce nouvel organigramme aurait pu expliquer ces augmentations; nous aurions pu voir quels secteurs bénéficiaient de nouveaux recrutements et quels recrutements étaient opérés. Mais à l'heure qu'il est nous ne savons rien, sauf que le budget personnel augmente sensiblement.

En décembre 90, je vous interpellais déjà, Monsieur le Ministre, quant aux rumeurs qui couraient concernant ce cadre et qui nous inquiétaient fortement. Il semblerait effectivement qu'on veuille effectuer des primonominations et des promotions contraires au statut de la fonction publique. On parlait également de nominations au plus haut grade de personnes extérieures à l'administration actuelle ainsi que de promotions faites alors que les personnes visées n'ont pas toutes l'ancienneté de grade nécessaire. Quant à l'organigramme actuel, nous devons souligner combien cette administration se présente telle une armée mexicaine avec plus de 50 p.c. de niveaux 1, et donc une direction énorme pour un personnel d'exécution beaucoup trop peu nombreux. Le nouvel organigramme changera-t-il cela ?

Monsieur le Ministre, vous tentiez en décembre de nous rassurer en nous affirmant que «tout serait fait dans les règles et le plus rapidement possible». Je ne sais plus si je dois croire en vos promesses puisque le nouveau cadre n'est toujours pas sur notre table et que nous avons donc dû examiner un budget sans pouvoir nous faire une idée de la manière dont celui-ci sera organisé. Je ne vous parle pas ici de la démotivation qui risque de gagner les fonctionnaires de cette administration si on ne leur précise pas au plus vite la composition du nouveau cadre et s'ils ne sont pas rassurés quant aux méthodes de recrutement qui prévaudront pour les nouvelles personnes engagées.

Récemment, dans le cadre d'une autre Assemblée, un membre de mon groupe interpellait pour s'inquiéter des dérives que connaissait l'Administration régionale bruxelloise en ce qui concerne sa politique du personnel. J'ose espérer qu'il n'en sera pas de même pour l'administration de la CCF et je vous dis déjà que nous serons très attentifs à l'évolution de celle-ci.

Nous avons pu observer dans ce budget une certaine volonté d'éviter le saupoudrage en regroupant certains articles budgétaires, ce qui nous apparaît comme positif. Les transferts ont également sensiblement augmenté puisqu'ils bénéficient de sommes antérieurement inscrites en fonctionnement. Nous osons espérer que vous voulez par là faire confiance au secteur associatif en lui attribuant des budgets plus élevés.

Je ne passerai en revue que quelques points de ce budget qui ont d'ailleurs été l'objet de certains de nos amendements et n'aborderai que le secteur culturel, laissant à mon Collègue Michel Duponcelle le soin de revenir sur les chapitres santé, enseignement et social.

Parlons d'abord des fêtes de la Communauté française, si nous sommes tout prêts à reconnaître qu'elles doivent être importantes et qu'elles doivent traduire honorablement la présence et l'activité francophones à Bruxelles, il faut reconnaître que jusqu'à présent, elles n'ont cependant guère été très dynamiques, même si un certain effort a été consenti en 1990. Excepté quelques discours et réceptions, elles n'ont malheureusement pas encore été l'occasion de grandes manifestations culturelles. C'est pourtant la tâche principale de l'AICB, cette ASBL interculturelle dont l'objectif premier est l'organisation de ces fêtes.

Cette année, un budget plus qu'honorables est inscrit à l'occasion de ces fêtes : 1,3 million en fonctionnement et 2,8 millions à l'AICB. Nous osons espérer qu'avec plus de 4 millions, nous aurons droit à de véritables fêtes organisées en collaboration avec de nombreuses associations bruxelloises et concernant un public le plus large possible de Bruxellois.

Une diminution importante apparaît au poste «subsides à des organismes francophones d'animation de quartiers», diminution qui risque de mettre entre autres en péril l'activité de l'ARAU consacrée à la formation des habitants aux mécanismes urbains. Affirmer que cette aide se retrouve dans le budget régional ne nous rassure pas et n'exclut pas en tout cas qu'elle puisse se retrouver dans le budget de la CCF consacré à l'éducation permanente.

Une augmentation très importante apparaît par contre au poste consacré au subside du Centre international de Formation aux Arts du Spectacle, le CIFAS, ancien CATFT. Le subside passe effectivement de 3 millions à 4,5 millions; c'est l'ASBL qui connaît sans doute la plus forte augmentation cette année. Il est vrai qu'une partie de ce subside sera consacré au salaire du directeur de ce centre. Il nous semble que si nous avions évité le départ de l'ancienne directrice du CATFT, nous n'aurions pas été obligés de dépenser une telle somme.

Nous attendrons également les résultats d'une première année d'activité avant d'accepter d'augmenter ainsi ce subside de manière plus importante.

N'oublions pas que d'autres activités connaissent quant à elles des diminutions assez inexplicables, comme les subsides à la création théâtrale et l'aide aux théâtres ou encore le projet d'animation de rue qui diminue quant à lui de moitié. D'autres ASBL, contrairement au CIFAS, n'augmentent pas ou très peu. Je pense au Centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse, au Musée du Jouet, aux Halles de Schaerbeek, à la Maison de la Bellone, à l'ISELP, ou encore au Centre belge de la Bande dessinée qui, lui, ne bénéficie plus daucun subside bruxellois.

Il est vrai que ces ASBL n'ont pas encore installé leur conseil d'administration et leurs présidences «politiques et cocofiennes».

D'autres orateurs ont cité l'augmentation du budget réservé à notre télévision régionale bruxelloise, Télé-Bruxelles. Je noterai cependant que près de la moitié de ce subside revient à la CCF, puisque Télé-Bruxelles, installée dans les locaux de la CCF, lui paie un loyer équivalent à près de la moitié du subside. Espérons qu'en trouvant de nouveaux locaux, Télé-Bruxelles gardera malgré tout son subside actuel.

Je terminerai malgré tout sur une remarque concernant le chapitre «aide sociale et familiale» en soulignant deux points qui me paraissent importants: d'abord celui de l'aide à la jeunesse que nous retrouvons dans ce secteur parce que, m'avez-vous dit, il recouvre plus des activités sociales que culturelles. Nous craignons malgré tout que le passage de ce budget en social n'appauvrisse encore le budget culturel réservé à la jeunesse, qui nous semble pourtant devoir être privilégié!

Au point «besoins d'accueil et d'accompagnement de jeunes enfants» enfin, le Ministre nous a parlé d'un observatoire du jeune enfant. Ce terme ne nous apparaît peut-être pas comme étant le plus judicieux mais nous demandons ici qu'il y ait enfin à Bruxelles, Région qui manque cruellement de milieux d'accueil du jeune enfant, une étude sérieuse en ce qui concerne les besoins des parents dans cette matière. Nous demandons aussi qu'une étude sérieuse soit réalisée en ce qui concerne les besoins en matière de garde d'enfants malades et qu'un travail de collaboration soit mené avec les instances communautaires et nationales qui ont récemment organisé des tables rondes sur la petite enfance et sur l'harmonie entre vie de travail et vie de famille. Il nous semble important que notre Région qui connaît des spécificités importantes dans ce secteur — grande pénurie de milieux d'accueil, présence d'une forte population d'enfants d'immigrés dans certains quartiers, manque crucial d'espaces de jeux — fasse enfin le point sur ce chapitre.

Vous vous en doutez, mon groupe ne votera pas ce budget, parce que tant la politique du personnel que certains secteurs culturels, mais surtout sociaux — mon Collègue vous en parlera — ne peuvent recueillir notre assentiment. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais en premier lieu remercier le

rapporteur, M. Escolar, pour la précision et la clarté de son rapport. En effet, très souvent, nos travaux gagneraient en efficacité si tous les rapports présentaient ces mêmes qualités.

En ce qui concerne la politique du Collège, ce premier exercice budgétaire nous permet de saisir les lignes de force des choix politiques qui ont été assumés par la déclaration du Collège lequel tend à une complémentarité des politiques avec la Communauté française. Il tente plus particulièrement de dégager des actions et des modes d'intervention dans des secteurs qui présentent une certaine spécificité bruxelloise et qui sont particulièrement difficiles socialement. Je relève à tout le moins les efforts entrepris en ce qui concerne la politique d'alphabétisation et la formation à la langue française des jeunes immigrés. Le Collège a également mis des moyens en œuvre pour entamer enfin une politique coordonnée concernant le délicat problème des sans-abri. De plus, il a également marqué sa volonté de mener une politique bien ciblée dans le domaine de l'aide aux détenus. Ce sont là des choix conformes à des attentes de populations particulièrement défavorisées, peut-être plus à Bruxelles que dans d'autres régions du pays. Les choix du Collège justifient donc me semble-t-il l'existence et la pertinence de l'institution qui est la nôtre.

J'e voudrais également me réjouir de l'orthodoxie budgétaire du Collège. En effet, c'est la meilleure manière de ne pas hypothéquer l'avenir: non seulement nous avons un boni à l'exercice, mais encore le Collège veille à apurer les emprunts sur une période relativement courte. En effet, en cinq ans, nous devrions avoir apuré le déficit cumulé des exercices antérieurs. Notons également que les emprunts contractés pour Télé-Bruxelles seront remboursés fin 1992. Ce sont là des choix budgétaires qu'il convenait de souligner. De plus, malgré les dires de certains, les dépenses du personnel ne représentent finalement que 8 p.c. du total des dépenses de la Commission communautaire française. Peu d'institutions pourraient en dire autant. On ne peut donc pas prétendre que le Collège a mené une politique trop lourde de conséquences quant aux engagements du personnel: les chiffres l'attestent. Ne perdons pas de vue le fait que la Commission communautaire française a hérité de la situation de la Commission française de la Culture. Il serait malvenu de mener procès à l'actuel Collège à ce propos.

J'en viens à présent au secteur des ASBL. Celles-ci constituent pour partie, dans le domaine culturel, les piliers d'une politique voulue par le Collège. Je voudrais dire à ceux qui ont trop souvent crié au loup, notamment à la politisation des ASBL, que la pratique de quelques mois de mise en place des nouveaux organes des ASBL, conformément au règlement que nous avons adopté dans cette Assemblée, prouve que l'unanimité se dégage entre formations politiques dans les instances des différentes ASBL pour faire un certain nombre de choix. D'aucuns clament leur stupéfaction ou ironisent quant aux arbitrages qui auraient dû intervenir entre responsables politiques des ASBL. Pourtant, pour chacune d'entre elles — l'accès à la présidence a été approuvé à l'unanimité des partis de la majorité et des partis de l'opposition — un certain nombre de demandes ont été formulées au Collège. Si arbitrage il y a eu, c'est parce que chacune de ces ASBL, découvrant sa réalité avec enthousiasme, souhaitait que le Collège lui octroie des moyens supplémentaires.

Il en est ainsi de la Maison de la Francité dont je peux parler avec d'autant plus de facilité que j'ai quitté depuis peu ma charge de président. Déontologiquement donc, je ne plaide pas pour une ASBL dont je serais le président en charge. C'est d'ailleurs, le premier Vice-Président, le représentant du mouvement Ecolo, qui assume pour le moment la présidence de cette maison. Vous voyez combien tout se fait finalement — malgré les grands cris de certains — dans le respect du pluralisme le plus authentique.

La Maison de la Francité se voit en effet octroyer des moyens supplémentaires, en dehors de la transparence budgé-

taire voulue pour le transfert du personnel, comme d'autres grandes ASBL parce que, avec des nouveaux responsables politiques, tous partis confondus, de nouveaux projets se sont fait jour. Quoi de plus normal!

Ces ASBL ont fait la preuve de leur vitalité dans le passé. Elles sont appelées à poursuivre un certain nombre de politiques volontaristes notamment, pour ce qui est de la Maison de la Francité, dans l'affirmation du caractère français de Bruxelles. Cela rejoint la préoccupation que nous avions tous en votant une résolution il y a quelques instants. Quant à la périphérie de Bruxelles, l'accroissement des moyens budgétaires réservés à l'AICB, Association intercommunale interculturelle de Bruxelles, doit permettre justement — et c'est une première au niveau du budget de la Communauté française — une intervention au bénéfice des francophones de la périphérie, en dehors même des circuits jusqu'ici reconnus. C'est un fait nouveau. C'est une volonté politique qui n'est pas sans rapport avec les déclarations faites à maintes reprises par le Collège.

Je relève également, dans le secteur de la politique de la Santé et des Affaires sociales, différentes orientations qui nous réjouissent. Mais je voudrais, pour certains aspects de cette politique, demander des précisions ou des explications au Collège.

En premier lieu en ce qui concerne les IMP. Nous en avons abondamment parlé lors de débats antérieurs. Le sujet garde une certaine actualité. Nous attendons du Collège, ainsi qu'il s'y est engagé d'ailleurs, de pouvoir connaître très rapidement l'état financier de ce secteur, c'est-à-dire non seulement l'ensemble des retards accumulés, bien avant même votre entrée en fonction, Monsieur le Ministre, pour le paiement d'un certain nombre de tranches de subsides, l'état d'endettement d'un certain nombre de ces ASBL gérant les IMP, mais aussi, et j'insiste sur cet aspect, l'évaluation de notre créance à l'égard de l'Etat central puisque, comme j'ai eu l'occasion de le démontrer par le passé, la Commission communautaire française, à travers tout le mécanisme long et compliqué de transferts de moyens budgétaires en cascade de l'Etat à la Commission communautaire commune puis aux Communautés, avait été très légèrement défavorisée dans l'évaluation des moyens budgétaires devant revenir à ce secteur.

Nous ne souhaiterions pas, en effet, que des mesures soient prises dans ce secteur, notamment des mesures de réorganisation des modes de détermination des subsides, avant que nous connaissions cet état financier du secteur, avant que nous puissions faire valoir notre créance à l'égard de l'Etat central.

Je voudrais terminer par l'Observatoire de la santé. C'est une initiative annoncée par le Collège dans sa déclaration. Elle verra sans doute sa concrétisation cette année.

Je n'ai pas pu assister aux travaux de cette Commission, pour des raisons de santé. J'ai donc lu combien il était de l'intention du Collège de veiller à une bonne coordination, sur le plan régional, entre les différentes institutions communautaires ou régionales ayant compétence en la matière. Je souhaiterais à tout le moins, puisque cet observatoire de la santé est appelé à devenir un organisme transversal couvrant plusieurs institutions, qu'il soit organisé de manière telle qu'il existe en son sein une section francophone autonome, de sorte que cette section puisse se réunir avec les organismes consultatifs qui font le pendant en Communauté française. En aucune façon, dans ce secteur où l'attaque des partis flamands, ou de certains partis flamands, en ce qui concerne la fédéralisation de la sécurité sociale est mise en évidence — ils ont pris le secteur de la santé comme secteur-test, comme secteur-cible — je ne souhaite que l'on soit privé des moyens de concertation entre Wallons et Bruxellois permettant d'évaluer justement les besoins de santé des Wallons et des Bruxellois unis.

Gardons-nous de donner, par la création d'un observatoire de la santé dont l'organisation ne ferait pas de place aux

préoccupations de nos amis Wallons, l'occasion à d'aucuns de faire avancer le projet d'une fédéralisation de la sécurité sociale, et plus particulièrement du secteur des soins de santé. Ne leur donnons pas l'occasion de tirer parti des divergences qui pourraient exister entre Wallons et Bruxellois. Je souhaite qu'en la matière, l'unité de l'ensemble de la Communauté française soit préservée. C'est dire qu'un organisme tel que celui-là doit prévoir la coordination avec nos partenaires Wallons. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, c'est la première fois depuis son installation, que la Commission communautaire française présente le projet de règlement contenant la totalité des moyens nécessaires à l'exercice des compétences qui lui sont conférées dans les domaines de la santé, de la culture et de l'aide aux personnes.

Avant d'analyser plus avant le projet de budget qui nous est soumis et qui s'élève à plus d'un milliard 700 millions, je souhaiterais rappeler comme je l'ai d'ailleurs déjà fait en Commission, que l'article 51 de notre Règlement prévoit: «Les budgets des recettes et des dépenses doivent être déposés au plus tard six semaines avant le début de l'année budgétaire. En l'absence de ce dépôt, le Collège doit fournir à l'Assemblée l'explication du retard».

Il convient certes de rappeler que, pour l'élaboration de son budget, la Commission communautaire française est tributaire de la dotation de la Communauté française qui n'est généralement votée qu'en décembre.

Cela explique que notre Commission ne puisse facilement voter son budget avant le début de l'année budgétaire, ce qui ne manque pas, pour les raisons que l'on devine, d'être la source de tracasseries et d'inconvénients divers pour les bénéficiaires.

Cette année, nous avons dû voter cinq douzièmes provisoires à valoir sur le budget 1991. Cela me paraît excessif, raison pour laquelle je demande au Ministre de mettre tout en œuvre pour qu'une telle situation ne se reproduise plus l'année prochaine. Je pense que, si effectivement le budget de notre Commission est en partie fonction de celui de la Communauté française, il est parfaitement envisageable pour le Collège d'élaborer dans le courant du mois de décembre un pré-budget qui ne devrait dès lors plus qu'être affiné après le vote par la Communauté française de la dotation qui nous revient. Cela me paraît d'autant plus réalisable que les enveloppes budgétaires varient très peu d'une année à l'autre, hormis l'indexation. Cette procédure permettrait au Collège de nous présenter un budget dans un délai plus raisonnable et réduirait ainsi les inconvénients que connaissent tous ceux qui attendent une aide de notre Commission communautaire française.

M. le Ministre pourrait-il me confirmer qu'une telle procédure serait réalisable?

Ce lien entre le budget de la Communauté française et celui de la Commission communautaire française, conjugué à la présence et à l'action menée par la Communauté française à Bruxelles m'amène à formuler deux observations:

Première observation:

La nécessité d'une concertation permanente et approfondie entre la Communauté française et notre Commission; j'ai pris bonne note à ce sujet des propos tenus par le Ministre en commission, selon lesquels le Collège envisage la création d'une commission permanente de coordination, des contacts ayant déjà été pris dans ce sens avec l'Exécutif de la Communauté française.

La mise sur pied d'une telle structure permettrait à notre Commission d'être davantage associée aux décisions de la

Communauté française concernant Bruxelles et de renforcer par des actions communes la politique suivie par la Communauté française à Bruxelles. M. le Ministre pourrait-il me communiquer le délai qu'il estime nécessaire pour la mise sur pied de cette structure permanente?

Deuxième observation:

La nécessité pour la Commission communautaire française de situer son action dans le cadre de la spécificité bruxelloise.

Il existe des problèmes qui nous sont propres et que notre Commission doit aborder en priorité. Je pense, par exemple, au problème de l'immigration, de l'enseignement du français, de l'analphabétisme, de l'aide à la jeunesse, etc. La priorité à accorder à ces matières, l'existence de contraintes budgétaires et notre volonté d'éviter de recourir à une politique de saupoudrage, nous amènent inéluctablement à opérer certains choix et à privilégier certain projets.

Nous devons aborder prioritairement ces problèmes spécifiques et leur apporter des solutions marquées d'un réel «accent» bruxellois.

Ces différents principes se retrouvent dans le budget qui nous est présenté, ce qui nous réjouit.

Le groupe PSC constate, avec satisfaction, que dans le budget 1991 qui nous est présenté, plusieurs postes ne constituent plus des dépenses de fonctionnement mais des dépenses de transfert, accroissant ainsi le rôle du monde associatif: nous souhaitons ardemment que cette tendance se poursuive.

Avant d'aborder brièvement certains points des principaux volets du budget, je souhaiterais rappeler au Collège, l'urgence de mettre sur pied le cadre organique de l'administration de la Commission communautaire française.

M. le Ministre pourrait-il à ce sujet nous communiquer une date précise? En commission, vous aviez annoncé qu'un projet de règlement serait soumis à notre Assemblée à la fin du mois d'avril. Cette date pourra-t-elle être tenue?

J'en viens maintenant à certaines divisions du budget qui nous sont soumises; les volets culturel, audiovisuel, d'enseignement-éducation feront l'objet d'une intervention de ma collègue, Magdeleine Willame.

En ce qui concerne le volet «jeunesse», j'ai, avec satisfaction, constaté la volonté du Collège de continuer son action en faveur des jeunes des quartiers défavorisés:

1. par le renforcement de la politique d'animation via le paiement de moniteurs et d'animateurs;

2. par le développement d'un centre d'hébergement, le CHAB, qui durant les grands froids de cet hiver a servi de refuge à un grand nombre de sans-abri;

3. de remplacer la politique d'aide aux fédérations bruxelloises des groupements de jeunesse par une aide aux projets favorisant l'approche de nouvelles problématiques et d'autres cultures.

Plus ponctuellement, je tiens à souligner l'amendement voté en commission qui a fait passer de 100 000 à 200 000 francs, le subside alloué au Musée des enfants, prenant ainsi en considération sa spécificité et son succès croissant.

En matière de sports, notre Assemblée a récemment adopté une réglementation plus sélective de subsidiation des clubs sportifs, entendant mettre fin à la pratique ancienne qui ouvrait quasiment un droit à la subsidiation pour chaque club du seul fait de son existence, ce qui conduisait automatiquement à la politique de saupoudrage.

En effet, dans les documents qui nous ont été remis en Commission par M. le Ministre, nous avons pu constater

qu'un grand nombre de clubs sportifs avaient touché, pour l'année précédente, un subside de 5 553 francs environ.

La nouvelle réglementation, quant à elle, dispose très clairement que la totalité des moyens budgétaires disponibles seront exclusivement affectés à la subsidiation des clubs sportifs poursuivant l'un des objectifs suivants: entraîner des jeunes de moins de 16 ans; organiser la pratique sportive de personnes de plus de 60 ans ou de non-actifs; promouvoir les relations interculturelles.

Pour le groupe PSC, cette nouvelle réglementation doit permettre d'initier une politique nouvelle et mieux ciblée de subsidiation des clubs sportifs en Région bruxelloise.

Je me permettrai, dès lors, d'émettre quelque réserve à l'égard des propos tenus par le Ministre en commission et selon lesquels il lui semblait difficile de pouvoir éviter le saupoudrage. Pour le groupe PSC, le nouveau règlement entend éviter le saupoudrage. Si ce n'était pas le cas, il conviendrait de revoir les dispositions du règlement. Je propose donc que nous procédions à une évaluation de l'application du nouveau règlement à la lumière du rapport annuel que le Collège est tenu de faire et que nous redéfinissions, si cela était nécessaire, les objectifs du règlement.

Dans le volet «Lecture publique et éditions», le Collège entend développer une politique de sensibilisation des jeunes à la lecture. Pour le groupe PSC, cette nouvelle initiative est essentielle quand on sait ce que la lecture représente pour les jeunes dans le développement de leur ouverture d'esprit et de leur sens critique.

Cette sensibilisation des jeunes à la lecture se fera au moyen d'animation dans les bibliothèques. A cet effet, un article budgétaire «Formation et animation dans les bibliothèques» a été créé.

L'idée d'un label destiné à signaler les emplacements où se pratique la lecture publique a opportunément été émise en Commission et retenue par le Ministre.

Afin d'améliorer l'efficacité des différentes infrastructures existantes, une agence centrale de coordination de la lecture publique fait actuellement l'objet de négociations entre les diverses autorités publiques concernées. M. le Ministre pourrait-il me communiquer l'état d'avancement de ces négociations ainsi que le délai nécessaire à la mise en place de cette agence?

Le volet «Aide sociale et familiale» constitue bien évidemment la part essentielle de ce budget, compte tenu des subventions accordées aux instituts médico-pédagogiques dits IMP.

Je ne m'étendrai pas, aujourd'hui, sur les problèmes financiers graves de ces derniers, lesquels ont déjà fait l'objet d'un large débat au sein de notre Assemblée. Je souhaiterais seulement demander au Ministre s'il est en mesure de nous communiquer dès à présent le montant restant dû aux institutions pour l'année 1989 et si le montant prévu en 1989 au budget de la Commission communautaire commune sera ou non suffisant.

J'ai, par ailleurs, appris avec satisfaction que les démarches qui ont été entreprises par les Ministres de la Santé et de l'Aide aux personnes auprès de la Communauté française ont abouti favorablement. Je rappelle que ces démarches étaient relatives à la liquidation, dans les délais prévus, des montants dus à la Commission communautaire française. Il a, en outre, été proposé à la Communauté française — et on ne peut que s'en réjouir — un projet de convention fixant strictement les délais de paiement des avances mensuelles et trimestrielles. En cas de dépassement de ces délais par la Communauté française, notre Commission pourrait alors bénéficier d'une avance de fonds auprès du banquier par ailleurs commun aux deux institutions —, les intérêts débiteurs étant alors pris en charge par la Communauté française.

M. le Ministre pourrait-il me préciser l'accueil que la Communauté française a réservé à ce projet de convention et l'état d'avancement des négociations?

En tout état de cause, il importe pour le groupe PSC que l'on permette le plus rapidement possible aux IMP de poursuivre leur mission dans la sérénité, la sécurité juridique et financière, ce qu'une concertation permanente avec le Conseil Consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes — qui sera prochainement installé — devrait faciliter.

A cet égard, on ne peut que se féliciter des propos tenus par les Ministres en commission marquant leur volonté de confier à ce Conseil consultatif de la Santé de l'Aide aux Personnes un rôle particulièrement actif dans la contribution à l'élaboration des politiques à suivre en matière de santé, d'aide sociale et familiale.

D'autres aspects de la politique suivie par le Collège en matière d'aide sociale et familiale méritent d'être soulignés. Je pense notamment:

1. à la mise sur pied d'un observatoire de l'accueil du jeune enfant;

2. à la volonté de trouver une solution structurelle au problème des sans-abri;

3. aux projets de cohabitation entre diverses communautés et catégories d'âges ou, sur un plan plus général, au souci du Collège d'intégrer les habitants dans le cadre de toute action sociale, et de leur donner un rôle actif dans l'organisation de la vie sociale. L'action des quartiers sera ainsi renforcée dans la mesure où elle met l'accent sur la reconstitution de réseaux de solidarité et de lutte contre la solitude des personnes isolées, particulièrement des aînés de notre société.

On ne mettra à ce sujet jamais assez en exergue le rôle essentiel joué par les associations du 3ème âge qui méritent un intérêt et un soutien tout particuliers dans la mesure où elles participent activement à la lutte contre l'isolement qui est trop souvent le lot des personnes âgées.

Je terminerai en traitant succinctement du volet «Santé» du budget 1991. Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre pour son exposé clair et complet en commission, retracant les axes essentiels de la politique qu'il compte suivre cette année en matière de santé. Je ne les reprendrai pas ici, le rapporteur vous les ayant déjà exposés, mais je souhaiterais toutefois épingle certains aspects qui, pour le groupe PSC, sont essentiels et traduisent la volonté de mener une politique dynamique dans le secteur de la santé à Bruxelles:

1. La volonté de mener une politique de prévention et d'éducation à la santé, nécessaire pour éviter le développement d'une médecine à deux vitesses et qui s'inscrira dans le cadre d'actions sociales intégrées liées à la revitalisation de quartiers en difficulté et à l'intégration de la population immigrée.

2. La mise sur pied d'une politique originale de santé mentale qui passe par une plus grande cohérence dans la politique d'agrément et de financement des centres de santé mentale qui travailleront en collaboration avec les institutions psychiatriques et les autres services extra-hospitaliers.

3. Le soutien à des initiatives nouvelles, comme par exemple les maisons ouvertes, développant des alternatives aux placements en institutions psychiatriques.

4. Le soutien des actions de formation ou de recyclage des travailleurs, indispensables au maintien d'une politique de santé de qualité.

5. L'organisation d'une coordination de la politique de la santé qui devrait se traduire essentiellement par:

une consultation permanente des sections compétentes de la Commission de la Santé du Conseil Consultatif bruxellois;

une priorité accordée aux associations qui travaillent à coordonner les initiatives en matière de santé, à l'instar de l'heureuse expérience de développement social du quartier de Cureghem.

6. La création d'un observatoire de la Santé qui permettra notamment d'améliorer les conditions socio-sanitaires des habitants de la Région.

Sur un plan plus général comme nous l'avons déjà soulevé, le groupe PSC se réjouit de la volonté exprimée par le Ministre en commission de travailler le plus souvent possible en collaboration étroite avec le Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux Personnes, dont nous espérons qu'il pourra être très prochainement opérationnel.

En conclusion, le groupe PSC votera ce budget qui traduit la volonté du Collège:

de rencontrer les spécificités bruxelloises;

de renforcer les liens entre la Communauté française et notre Commission et de lutter contre le saupoudrage. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je ne reviendrai pas sur les aspects généraux soulevés par notre collègue, Mme Huytebroeck, tant au niveau des retards que du personnel. Je voudrais seulement déplorer, une fois encore, le manque d'intérêt manifesté par le Collège lors de la discussion de ce budget en commission, caractérisé par les absences incessantes du Ministre du Budget, partageant son temps entre notre commission et la réunion de l'Exécutif régional. On constate ainsi, une fois de plus, combien l'Exécutif dans cette Région fait peu de cas des Assemblées législatives.

Pour ce qui est du budget, je voudrais faire quelques remarques à propos des chapitres consacrés à l'enseignement, au social et à la santé.

L'enseignement est l'un des postes les plus bouleversés par rapport à l'année dernière. Au total, il reste à peu près au *statu quo*, malgré le souci plusieurs fois manifesté par notre Assemblée de voir ce service développé pour répondre aux besoins criants de notre Région, notamment en matière de lutte contre l'analphabétisme et d'accueil des enfants issus des milieux défavorisés.

Si les montants affectés à ces objectifs ont été augmentés, il nous paraît que des sommes importantes restent affectées à des postes «subalternes». Pourquoi consacrer tant d'argent à loger votre administration? Si je me réfère à la facturation interne, en 1990, et aux augmentations des postes loyers, en 1991, rien que pour le service enseignement, nous dépensons en loyers plus de trois millions. Bien plus, les bâtiments choisis conviennent peut-être admirablement au prestige de l'administration mais pas du tout à un centre de documentation et de formation, actif sur le terrain, susceptible d'être largement ouvert aux enseignants bruxellois.

Sur le fonctionnement de ce centre, on ne peut être plus brouillon. Pourquoi fait-on passer une part importante des postes budgétaires en transferts? Va-t-on, oui ou non, — et là je voudrais une réponse claire — créer une asbl, un parastatal en vue de sortir le centre de documentation de notre administration? Si tel est le cas, je pense que des problèmes se posent quant à la lisibilité du budget: que va-t-on subsidier?

L'achat des livres, auquel un montant tout à fait insuffisant est alloué, reste de la compétence de l'administration.

Qui va l'effectuer si tout le personnel passe dans une asbl? Quel personnel va être transféré à cette asbl? L'année passée, l'enseignement coûtait 9 millions en personnel. Va-t-on transférer ce montant à l'asbl? Va-t-elle maintenir le cadre actuel

à treize personnes ou va-t-on conserver quelques personnes dans l'administration, notamment pour les distributions de prix ? Les montants liés aux loyers seront-ils transférés à cette asbl — et je rejoins ici la remarque faite par Mme Huytebroeck à propos du loyer de Télé-Bruxelles qui pourrait décider de se loger ailleurs à moindres frais et ainsi consacrer une partie de cette somme à des postes plus essentiels ?

En définitive, le Centre de recherche et l'Institut supérieur de pédagogie de Bruxelles voient leur dotation augmenter de 400 000 francs. A quoi sont-ils affectés ? A quelle fin a-t-on subitement décidé de faire passer ce service en transferts ?

Je voudrais, pour terminer ce chapitre, rappeler le passage amusant des coins de documentation scolaire où, après m'avoir répondu en 1990 qu'il était tout à fait impossible à notre Assemblée de consacrer une somme suffisante pour financer la création de mini-coins de documentation dans les écoles, le Collège reprend ma justification de l'an dernier pour expliquer l'augmentation du poste cette année-ci.

De deux choses l'une : soit vous nous répondez n'importe quoi, soit il vous est difficile d'admettre une remarque de l'Assemblée à propos de vos projets, et vous gardez pour les années ultérieures ce qui vous paraît judicieux.

Pour l'enseignement universitaire, la politique est inversée et l'on mise davantage sur l'administration que sur le milieu concerné puisque les frais de fonctionnement doublent quand ceux de transfert diminuent. Le poste important concerne le perfectionnement en langue française des étudiants voulant avoir accès à l'enseignement universitaire — cause que nous soutenons entièrement —, même si je ne perçois pas clairement sa concrétisation.

Pour le reste, on distribue des subsides entre les deux universités sises dans la Région, le seul mot d'ordre étant la parité.

Venons-en à la politique de la Santé.

Si la ligne politique menée en la matière nous paraît claire et répondre aux besoins de la Région, je formulerais néanmoins une remarque qui rejoint mon intervention lors de la discussion de la reconnaissance des services d'aide à la vie journalière. En effet, deux millions sont consacrés à la prévention en matière de santé, dix fois plus pour subsidier les institutions. Comprends-nous bien : je ne dis pas que les institutions reçoivent trop d'argent mais ce qui m'inquiète, c'est le déséquilibre entre les deux postes, entre la prévention et la remédiation. Je suis persuadé qu'en intervenant davantage dans le premier on pourrait rendre le second plus efficient.

Quant à la politique sociale, beaucoup de points d'interrogation subsistent.

L'essentiel est évidemment centré autour de la subsidiation des centres médico-pédagogiques. J'y reviendrai.

Ma Collègue, Mme Huytebroeck, vous a expliqué nos remarques en matière d'accueil de la petite enfance. J'aimerais connaître les modalités selon lesquelles les honoraires et jetons de présence seront distribués aux membres du Conseil consultatif. Il n'en a pas été question lors de la discussion de ce projet.

Comme je l'ai déjà dit, je regrette que l'ensemble budgétaire destiné aux formations, tout à fait remodelé, finisse par être diminué. En outre, il me paraît que la philosophie générale de ces formations est pour le moins douteuse puisqu'elles sont essentiellement consacrées à la gestion, au «marketing», au «sponsoring» — ces deux derniers termes entre guillemets puisque je reprends ceux utilisés mais j'aurais préféré «lois du marché» et «mécénat». En fait, nous apprenons aux acteurs sociaux à faire des miracles avec les montants trop réduits que nous leur allouons. Quel constat d'échec !

Venons-en aux IMP.

Près de 60 p.c. de notre budget sont contenus dans ce seul article qui compte 60 pages de tableaux. Il me paraît donc important de nous y attarder.

Tout d'abord, je voudrais savoir comment sont calculés ces subsides et sur quelles données ? La part contributive des handicapés est-elle finalement fixée pour l'année 1991 ? A-t-on pris en compte les augmentations salariales à charge des IMP ? Les dérogations — cet autre monstre du Loch Ness de nos institutions — ont-elles finalement été estimées, clarifiées et attribuées ?

Petit problème budgétaire. Comment se fait-il qu'au chapitre aide sociale, ne figure aucune rentrée budgétaire qui proviendrait, naturellement, de la part contributive des handicapés ? En effet, doit-on comprendre les 905 millions avec la part contributive en plus, ou en moins ? Les 905 millions représentent-ils l'enveloppe globale, part contributive incluse ? Dans ce cas-là, soit il faudrait une rentrée qui diminuerait la part que notre Assemblée doit consacrer à ce chapitre, soit les IMP peuvent espérer que la part contributive sera ajoutée à ces 905 millions.

Enfin ! Aujourd'hui ! Les IMP reçoivent leurs avances mensuelles mais ils ne connaissent pas exactement la manière dont elles sont calculées. Soustrayez-vous la part contributive à 100 p.c. ou à 90 p.c., comme c'était le cas jadis ? Prévoyez-vous des augmentations de personnel qui amèneraient les salaires des travailleurs sociaux bruxellois au niveau de ceux des deux autres Régions ? A-t-on des nouvelles quant aux retards de paiement des soldes des années antérieures ? Enfin, peut-on savoir si vous avez reçu l'intégralité de la dotation, ce qui permettra d'assurer la continuité de leur liquidation ? M. Harmel a déjà précisé cet aspect des choses.

Vous parlez souvent, dans vos exposés, de partenaires, de besoins de coordination. Nous verrons demain lorsque nous discuterons de la création du Conseil consultatif que nous ne donnons pas la même signification à ces termes. Je me demande qui vous avez rencontré, avec qui vous vous êtes concertés, car actuellement le monde social francophone bruxellois vit dans l'incertitude des lendemains, dans l'ignorance des mesures prises et surtout de la sauce à laquelle il sera mangé.

En guise de conclusion, je voudrais citer une phrase de l'exposé du Ministre en commission : «Certains secteurs, comme l'enseignement de la langue française, l'enseignement supérieur, les secteurs culturels, l'éducation permanente, le sport, la lecture publique, l'audiovisuel, l'action sociale, la santé, ont fait l'objet d'un effort particulier.» Il ne reste guère que l'administration qui ne soit pas favorisée par votre politique, Monsieur le Ministre, et c'est là notre critique à l'égard de ce budget. Finalement, vous voulez faire plaisir à tout le monde ; votre budget ressemble à une distribution des prix dans une école où le directeur ne voudrait voir aucun de ses élèves rentrer chez lui sans récompense. A récompenser tout le monde, on ne récompense personne, on ne favorise aucune politique. Les mises en évidence ne sont jamais que des recensements d'activité, des frémissements dans un mouvement perpétuel où nous ne voyons guère de dynamique. Vos réticences quant à l'application du nouveau règlement de subsidiation des clubs sportifs en est un exemple éclatant, vos hésitations dans le domaine social en sont un autre, au bout du compte nous avons attendu six mois pour voir revenir le même catalogue de bonnes intentions. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Parmentier.

M. Parmentier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviendrai principalement sur les articles budgétaires couvrant la lecture publique dans notre Région.

Le décret du 28 février 1978 organisant le Service public de la lecture prévoyait la mise en place du réseau endéans les dix ans. En raison notamment de la crise et de la situation financière de beaucoup de communes, cet objectif n'est pas encore atteint. Je ne puis que le regretter. En effet, le réseau des bibliothèques — dois-je le rappeler? — constitue un outil exceptionnel et indispensable aux besoins de formation et d'éducation permanente de l'ensemble de la population et est, par excellence, non seulement le complément de l'école, mais aussi celui du monde du travail.

La société pousse les jeunes à accroître sans cesse et à diversifier leurs connaissances; le développement socio-économique incite de plus en plus de travailleurs à tenir à jour leur compétence professionnelle et à se recycler. Les livres coûtent cher et ne sont donc pas à la portée de tous: ils sont particulièrement inabordables pour les familles socialement défavorisées. Tout un chacun, soucieux d'actualiser son savoir, doit pouvoir compulser des ouvrages de valeur dans des bibliothèques ouvertes à tous.

C'est pourquoi le groupe socialiste se réjouit de l'augmentation du poste 9191 776/123 07 qui prévoit 1 600 000 francs pour l'achat de livres pour les bibliothèques, achat effectué en concertation avec les bibliothécaires et le Comité bruxellois de coordination de la lecture publique.

Un autre problème est tout aussi crucial, et nous en avons longuement discuté en Commission de la Culture: pour certains jeunes immigrés, la connaissance insuffisante de la langue française, la langue qui, ne l'oublions pas, est le véhicule de la pensée. Cette méconnaissance rend la communication malaisée, voire impossible et, de ce fait, freine l'insertion sociale; car il ne faut pas seurrer, la maîtrise de la langue est la condition *sine qua non* qui permet à la plupart des jeunes immigrés de s'insérer dans la vie sociale et d'accéder aux formations professionnelles. L'apprentissage du français, tant au niveau de la lecture que de l'écriture, doit être une priorité régionale.

Nous avons noté une réelle volonté du Collège de poursuivre l'aide aux bibliothèques francophones bruxelloises. Bien que limité encore dans ses moyens budgétaires, le Collège a défini quelques points forts et encouragé des initiatives importantes dans les domaines de l'alphanétisation et de la lecture publique.

C'est avec satisfaction que j'ai relevé la politique du Collège de centrer des initiatives nouvelles sur l'animation dans les bibliothèques et sur la sensibilisation des jeunes à la lecture. L'inscription d'un montant de 400 000 francs à l'article 9191 776/123 03 dans le chapitre «Formation et animation dans les bibliothèques» rencontre cet objectif.

C'est dire combien les priorités données à la politique du livre et de la lecture publique nous satisfont. Néanmoins, nous resterons, Monsieur le Ministre, vigilants quant à la mise en œuvre de votre politique dans ce domaine.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué lors de la déclaration du Collège, les bibliothèques et les Centres culturels doivent faire partie du paysage communal au même titre que les écoles, avec lesquelles elles doivent travailler en étroite symbiose.

Certes, en matière de lecture publique francophone, il y a également un effort de relance entamée par les communes, mais nous pensons qu'il est possible d'agir avec encore plus d'efficacité.

La raison essentielle des lacunes a pour origine la situation budgétaire des communes qui pousse ces dernières — et on ne peut que le regretter — soit à fermer des bibliothèques, soit à les replier sur un site central, comptant sur les bibliothèques de la commune voisine pour satisfaire les besoins des lecteurs.

Dans cette volonté de présence locale, nous devons, Monsieur le Ministre, rester attentifs à l'offensive à la fois vigou-

reuse et, osons le dire, intelligente menée par la Communauté néerlandophone qui implante, ou aide les pouvoirs locaux à planter, de remarquables bibliothèques multimédias et ce, via un subventionnement quasi total.

Je me plaît à constater que le Collège s'est fixé comme objectif de promouvoir la lecture publique au travers d'une campagne de sensibilisation visant à améliorer la connaissance du réseau de la lecture publique en Région bruxelloise.

La dernière campagne remontant à deux ans, je crois qu'il est d'actualité — comme on le fait en Communauté française pour les théâtres et les musées — de sensibiliser à nouveau les écoles, les Centres culturels et les maisons de jeunes en vue d'une collaboration plus étroite entre ces entités locales et la bibliothèque publique. Je tiens à souligner la proposition qui a été faite en commission par Mme Guillaume-Vanderroost de réfléchir à la création d'un label destiné à signaler les emplacements où se pratique la lecture publique.

Quant à moi, je dirai qu'un jour, il faudra peut-être également prévoir un budget exceptionnel afin de subventionner les communes pour l'achat de panneaux directionnels qui font cruellement défaut. Nombre de lecteurs potentiels ignorent l'existence d'une bibliothèque près de leur domicile ou de leur lieu de travail. Les bibliothèques sont parfois mal fléchées et restent des lieux méconnus du public alors qu'elles devraient être signalées comme tout autre édifice d'intérêt culturel.

Je ne voudrais pas terminer mon argumentation sans souligner la nécessité de mettre en œuvre, dès à présent, une action visant à réduire le phénomène du décrochage scolaire. Nous en avons parlé en Commission réunie du budget.

Qui dit décrochage scolaire dit échec scolaire: celui-ci constitue un handicap sérieux à l'intégration positive dans la société, mais il est aussi un enjeu essentiel parce que l'éducation représente un élément d'épanouissement auquel tout homme est en droit d'aspirer. Lutter contre l'échec scolaire revient à entamer une politique qui offre à tous les mêmes chances de réussite dans un monde en constante évolution.

Les subsides alloués à l'Agence centrale de Coordination de la Lecture publique sont requis à l'article 9191 776/332 01. Ce point, Monsieur le Ministre, reçoit notre vif soutien.

La bibliothèque centrale constitue une pièce maîtresse sur l'échiquier de la lecture publique puisqu'elle a un rôle régional à jouer.

Certaines des missions qui sont prévues par l'article 21 de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française relatif à l'organisation du Service public de la lecture, en application du décret du 28 février 1978, sont remplies par les bibliothèques principales de l'Agglomération dont, soit dit en passant, seules deux sont officiellement reconnues.

Certaines missions essentielles ne sont pas remplies du tout.

Pour Bruxelles, l'avantage que constituerait la création d'une bibliothèque centrale, est qu'en matière de lecture publique dans notre Région, quelqu'un jouerait enfin un véritable rôle de coordinateur et un véritable rôle de consultant culturel.

Soulignons à cet égard, l'intérêt du rôle que pourra jouer la bibliothèque centrale en matière de formation professionnelle des bibliothécaires qui est assurée à ce jour au coup par coup par certains pouvoirs organisateurs encore volontaristes et ajoutons enfin le rôle essentiel que doit remplir la bibliothèque centrale en matière de lutte contre l'illétrisme et pour l'alphanétisation, et ce, en coordonnant les activités réalisées aujourd'hui en ordre dispersé par divers organismes.

Ce budget n'est qu'un début et nous espérons bien qu'en 1992, le Collège augmentera davantage son effort au projet de coordination centrale des bibliothèques dans le cadre du décret.

Si le Collège continue son effort actuel, la Communauté française, j'en suis persuadé, emboîtera le pas.

En conclusion, Monsieur le Ministre, notre groupe sera attentif à la politique du Collège en matière de lecture publique. Je reste convaincu que, pour l'avenir, il continuera dans la voie qu'il s'est déjà tracée afin que la Région bruxelloise s'inscrive dans une dynamique culturelle encore plus performante. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, le projet de règlement contenant le budget de la CCF pour l'année budgétaire 1991 que nous avons à approuver aujourd'hui, Chers Collègues, me semble intéressant parce qu'il contient, au niveau culturel, deux priorités sur lesquelles je voudrais faire quelques remarques.

Même s'il arrive bien tard, et même s'il est très réduit, ce budget rejoint sa vocation propre qui est de mener une action complémentaire au Ministère de la Culture, pour accentuer la présence francophone à Bruxelles, et de rejoindre les préoccupations manifestées par la Commission de la Culture qui existe au sein de notre Assemblée.

Voyons en quoi ce budget mène une action complémentaire au Ministère de la Culture pour accentuer la présence francophone à Bruxelles.

Au niveau de l'Enseignement, le poste des «Subsides à l'initiation culturelle dans les écoles» a triplé et «les initiatives éducatives en rapport avec le rattrapage scolaire» ou «l'aide aux milieux défavorisés» se sont vues considérablement encouragées. Partout, l'accent est mis sur l'enseignement du français. Nous y reviendrons. On retrouve ce même souci dans «l'Enseignement supérieur» avec un budget d'un million 7 consacré au perfectionnement de notre belle langue.

Des soucis annexes d'insertion des étudiants dans le milieu universitaire bruxellois sont aussi rencontrés, avec un «guide de l'étudiant», avec un poste nouveau d'animation culturelle sur le Campus et surtout de promotion de Bruxelles en tant que ville d'enseignement supérieur et universitaire francophone.

Toujours dans la même optique de mener une action complémentaire au Ministère de la Culture pour accentuer la présence des francophones à Bruxelles, les budgets consacrés aux Fêtes de la Communauté française ont été augmentés ainsi que ceux de la Maison de la Francité, qui, vous le savez, a organisé en décembre dernier un colloque sur l'enseignement du français et l'immigration.

Au niveau des «Affaires culturelles», la part belle a été faite à l'aide de la vie culturelle dans les communes et aux subsides aux foyers culturels mais, depuis la déclaration du Collège du 30 octobre 1989 et malgré mon interpellation du 12 décembre 1990, je ne vois toujours pas venir «la coordination ni l'informatisation de l'inventaire exhaustif des différents acteurs de la vie culturelle à Bruxelles», comme repris dans la déclaration du Collège du 30 octobre.

Dans le respect bien sûr de l'autonomie communale, où est la Table ronde promise des décideurs culturels pour déterminer clairement les besoins qui ne sont pas rencontrés et établir des priorités? Faudra-t-il attendre une autre «catastrophe culturelle» comme celle de la fermeture des cinémas à Bruxelles pour agir?

Je regarde dès lors avec un peu plus de méfiance les budgets consacrés à la danse (diminution de 600 000 francs) à la chanson et à la musique ou à l'art plastique, aux Musées et au Théâtre tant que ne seront pas clairement «identifiés» comme disait le Collège le 30 octobre 1989, «les besoins culturels nouveaux en concertation avec les acteurs et les usagers».

Au niveau de la lecture publique, si l'idée de l'installation d'une bibliothèque dans le métro a malheureusement été abandonnée parce que pas assez «mûre» paraît-il, une autre idée, au contraire, me semble excellente, toujours en ce qui concerne la promotion du français. Elle consiste en l'intention de faire circuler un bus dans les quartiers populaires pour sensibiliser l'ensemble des habitants à l'enrichissement qu'apportent les livres.

En ce qui concerne l'audiovisuel, je retiens particulièrement et j'approuve l'augmentation du subside à Télé-Bruxelles qui travaille bien dans des conditions difficiles, mais aussi les subsides réservés à la médiathèque qui permettront peut-être à une série de jeunes de «décoder» l'audiovisuel pour mieux choisir les programmes et développer leur esprit critique.

J'en arrive à mon deuxième point. Ce budget rejoint aussi, me semble-t-il, les préoccupations manifestées par la Commission de la Culture qui existe au sein de notre Assemblée.

Cette Assemblée sait bien sûr — mais on ne le répétera jamais assez — que la Commission de la Culture a choisi trois priorités dans le secteur de l'enseignement ou de l'éducation permanente:

l'alphabétisation pour laquelle notre Assemblée a voté une motion à l'unanimité;

l'enseignement des jeunes immigrés dont le rapport va bientôt vous parvenir;

l'enseignement artistique qui va procéder, pour commencer, à une série d'auditions.

Ces trois priorités, comme il est bien normal, se retrouvent largement, dans le budget que nous analysons aujourd'hui, surtout au secteur de l'enseignement et de l'éducation permanente, où les budgets ont quelquefois été doublés tant au niveau de l'alphabétisation que des activités culturelles visant à l'intégration des personnes d'origine étrangère.

A ce propos, je voudrais demander au Collège de veiller à ce que les moyens budgétaires qui seront dégagés dans le secteur de l'alphabétisation et de l'intégration des personnes étrangères, le soient prioritairement pour des projets concrets sur le terrain, et avec l'ensemble des partenaires travaillant dans le cadre de ces projets. Nos moyens financiers sont très limités: veillons donc à renforcer ce qui existe et à soutenir ceux dont l'action concrète est reconnue et appréciée sur le terrain.

En conclusion de l'analyse des aspects culturels de ce budget je dirai, Chers Collègues, que nous nous trouvons ici devant des choix intéressants mais qui devront encore être éclairés dans les années suivantes par les différents points précis de la déclaration initiale du Collège d'il y a un an et demi. J'ai déjà cité l'inventaire des différents acteurs de la vie culturelle ainsi que l'identification des besoins culturels nouveaux. Pour ce faire, il me semble essentiel d'enfin mettre sur pied au sein de l'Administration la Cellule «Etudes et Prospectives» promise le 30 octobre 1989 qui devrait faire des propositions concrètes afin d'orienter l'ensemble de la politique culturelle pour les années à venir, option que nous trouverons, je l'espère, dans le budget 1992.

Je ne vois pas non plus très clairement dans ce budget l'amorce d'un partenariat entre la Commission communautaire française et le secteur privé.

A l'avance, je remercie le Ministre de répondre à mes questions. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

M. le Président. — Chers Collègues, le dernier orateur inscrit dans cette discussion, M. de Patoul, ne pouvait nous rejoindre qu'à 18 heures. Conformément au règlement, je dois donc l'omettre de la liste des intervenants.

Le Ministre souhaitant répondre de la manière la plus complète à toutes les questions, y compris les plus précises posées dans la discussion générale, préfère formuler ses réponses à l'ouverture de la séance de demain 30 avril, à 9 heures 30.

Je pense que cette manière de procéder répondra au souhait de chacun, car elle permettra à tous les intervenants d'obtenir une réponse détaillée à chacune des questions posées. (*Assentiment.*)

La séance est levée. Nous reprendrons nos travaux demain à 9 heures 30.

— *La séance est levée à 17 h 15.*

Etaient présents à la séance:

MM. Adriaens, Cools, De Bie, Debry, De Coster, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, MM. Escolar, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, M. Rens, Mmes Van Tichelen et Willame.